BnF Gallica

Hippolyte Carnot et le Ministère de l'instruction publique de la IIe République : 24 février-5 juillet 1848 / par Paul [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cunisset-Carnot, Paul (1849-1919). Auteur du texte. Hippolyte Carnot et le Ministère de l'instruction publique de la IIe République : 24 février-5 juillet 1848 / par Paul Carnot. 1948.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

2334
(20)

:ENTENAIRE DE LA
RÉVOLUTION DE 1848

HIPPOLYTE CARNOT

ET LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUB[illegible] DE LA IIe RÉPUBLIQ[illegible]

par

Paul CARNOT

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

HIPPOLYTE CARNOT

16° Z
2997
(2)

COLLECTION
DU CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848
publiée sous le patronage du
COMITÉ NATIONAL DU CENTENAIRE

HIPPOLYTE CARNOT
ET LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA IIe RÉPUBLIQUE
(24 février-5 juillet 1848)

par

Paul CARNOT

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
—
1948

DÉPOT LÉGAL
1re édition .. .. .. 3e trimestre 1948

TOUS DROITS
de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays

COPYRIGHT
by *Presses Universitaires de France*, 1948

PROLOGUE

Dès son arrivée au pouvoir, après les journées révolutionnaires de février 1848, le Gouvernement provisoire chargea Hippolyte Carnot de réaliser rapidement une réforme complète de l'Enseignement dans un sens démocratique, réforme jugée nécessaire et urgente pour la libération du Peuple, pour son élévation intellectuelle et morale et pour son accession au suffrage universel qui venait d'être proclamé.

La seconde République prenait pour base — après plus d'un demi-siècle de reniement — les grands principes éducatifs de la Ire République, que celle-ci n'avait pu réaliser dans le tumulte et la hâte d'une révolution.

Ces principes avaient été enterrés, après Thermidor, par le Consulat, le premier Empire, et surtout, par la Restauration, gouvernements autoritaires pour qui l'émancipation du Peuple était le pire danger...

Sous la Royauté bourgeoise, la loi du 28 juin 1833 avait bien réalisé un progrès manifeste, mais encore très insuffisant...

La IIe République devait donc repartir presque à zéro, en reprenant, élargissant et, surtout, en rendant pratiquement réalisables, les progrès de la Ire République... Elle aussi, d'ailleurs, devait échouer faute de temps et faute de calme.

Une réforme de cette importance exige une longue et heureuse gestation pour éviter l'avortement.

Or, le Ministère d'Hippolyte Carnot devait ne durer

que quatre mois et être bientôt renversé par un retour de la réaction inquiète.

La IIe République, elle-même, ne devait pas durer beaucoup plus longtemps...

La semence féconde, restée en terre sous le second Empire et jusqu'au 16 mai, devait germer — définitivement cette fois — plus de trente ans après, sous la IIIe République.

Mais les réformes d'Hippolyte Carnot avaient été, d'emblée, si complètes, si méthodiques, si bien conçues — quoique élaborées sous l'émeute presque et parmi les défilés tumultueux des délégations populaires — qu'elles purent être presque intégralement réalisées de nos jours ; même, une partie du programme d'Hippolyte Carnot, — à laquelle il tenait beaucoup — la création d'une École d'Administration donnant des cadres instruits à la Démocratie —, n'a été reprise que tout récemment, par la IVe République.

Un premier *chapitre est consacré à la* Vie d'H. Carnot avant 1848. *Nous y montrerons que, de par son passé, le Ministre novateur arrivait au pouvoir avec des idées très nettes sur l'Éducation Nationale :*

Il les devait, d'abord, à son éducation civique par son illustre Père, le membre du Comité de Salut Public, l'un des Directeurs, le Ministre de la Guerre du Consulat, le Ministre de l'Intérieur des Cent-Jours.

En 1815, en effet, Lazare Carnot, banni par les Bourbons, avait dû s'exiler à Varsovie, puis à Magdebourg, seul avec Hippolyte alors âgé de 14 ans, loin de la patrie et de la famille. Pendant huit ans, le père modela l'âme du fils, lui transmettant la flamme républicaine de 89 et de 93, lui léguant ses souvenirs, ses lettres et ses notes. Hippolyte devait les utiliser plus tard pour publier les Mémoires de Carnot par son fils, *monument de piété filiale à la gloire d'un grand Citoyen...*

Nous y trouverons, notamment, l'œuvre admirable de la Convention relative à l'Instruction publique et aux Institutions scientifiques, à laquelle Lazare avait puissamment contribué avec ses amis Condorcet, Lakanal, Grégoire, Monge, Fourcroy, etc.

*Ainsi était passé le flambeau du père au fils, de l'ancien Membre du Comité de Salut Public au futur Ministre de 48, de la I*re *à la II*e *République...*

*Après son retour en France à la mort de son père en 1823, Hippolyte Carnot, tenu à l'écart par la Restauration, déploya son ardeur de rénovation sociale, notamment parmi l'*École Saint-Simonienne *pour qui l'Instruction du Peuple devait donner « à chacun sa place suivant ses capacités ; à chaque capacité suivant ses œuvres ». Mais il reprit sa liberté lorsque, sous l'influence d'Enfantin, l'École Saint-Simonienne dévia vers une sorte de « néo-christianisme », avec ses grands prêtres, ses rites ridicules et finalement, avec le phalanstère de Ménilmontant, communisant, intersexuel et destructeur de la famille...*

Dans une troisième phase de sa vie, à la maturité, Hippolyte Carnot, député de Paris de 1839 à 1848, s'initia à la vie parlementaire et législative, siégeant à l'extrême-gauche républicaine, aux côtés de Dupont de l'Eure et d'Arago...

Il s'y occupa, surtout, de questions sociales et d'instruction : notamment, du régime pénitenciaire — si défectueux et qui l'est encore —; de l'instruction obligatoire des jeunes apprentis, étudiée dans une mission en Allemagne, etc.

Comme Secrétaire Général de la Société pour l'Instruction élémentaire *(fondée par son père en 1815, à son court passage au Ministère de l'Intérieur des Cent-Jours), il coordonna, — en un rapport lumineux*

et dès 1847, — tout le plan de rénovation éducatrice qu'il devait traduire l'année suivante, en textes législatifs dès son arrivée au Ministère de la IIe République.

Hippolyte était ainsi, de par sa vie passée, triplement désigné au Gouvernement provisoire, dès le 28 février 1848, pour une refonte entière de l'Enseignement dans un sens novateur, démocratique et social.

Nous analyserons en détail cette œuvre, si rapidement et si complètement formulée en projets législatifs — pendant les quatre mois du Ministère d'H. Carnot, — comprenant : l'École primaire obligatoire et gratuite ; l'École maternelle ; l'Enseignement des Filles ; l'Enseignement professionnel et agricole ; la Sélection des Élites dès l'École primaire ; l'École d'Administration créée et ouverte par lui, etc...

Cette œuvre devait déplaire à la majorité rétrograde de la Constituante, qui, inquiète de ses projets réformateurs, le renversa en prétextant de son adhésion au Manuel Civique *de Charles Renouvier (le futur grand philosophe), collaborateur du Ministre comme secrétaire du Haut Comité de l'Enseignement, manuel jugé trop socialisant (quoique nous paraissant, aujourd'hui, bien anodin...).*

Bien que le général Cavaignac ait voulu le garder dans le Ministère, Hippolyte Carnot rentra dans le rang, en butte à l'hostilité de la nouvelle majorité.

Avec lui sombra son plan novateur de réformes, qui ne devait être repris — mais intégralement — que plus de trente ans après, par la IIIe et la IVe Républiques.

Après son fécond passage au Ministère de l'Instruction publique, Hippolyte, sous le second Empire, fit partie de l'opposition républicaine : d'abord au 2 décembre 51, puis dans les groupes où, peu à peu, le parti républicain se reconstituait et prenait des forces :

le salon de Mme Carnot, rue du Cirque, servait, chaque semaine, de centre à ce regroupement.

Puis Hippolyte devint député de Belleville, jusqu'au moment où il fut, lui-même, débordé par de plus jeunes (par là-même, plus extrêmistes) et où il dut céder la place à Gambetta et à Rochefort.

Après la chute de l'Empire, il fut, pendant le siège de Paris, maire du VIII^e^ arrondissement, s'efforçant de ravitailler et d'aider la population.

Puis il fit partie de l'Assemblée de Bordeaux où il se trouva avec son fils aîné Sadi, nommé par la Côte-d'Or (pays natal de Lazare).

A son tour, Hippolyte passait le flambeau démocratique et éducatif à la génération suivante : Sadi, — successivement député, ministre, puis président de la République, — était, ainsi, le continuateur de la tradition démocratique familiale, et Hippolyte, — devenu sénateur inamovible, — avait la joie, — comme doyen d'âge du Sénat, — de complimenter son fils de son ascension à la première magistrature de la République...

Le second fils, Adolphe, ingénieur en chef des Mines, Professeur de chimie à l'École Supérieure des Mines puis membre de l'Académie des Sciences, continua, de son côté, la tradition scientifique des Carnot ; lui aussi, participa activement aux œuvres d'enseignement.

Hippolyte, dans une sereine et lumineuse vieillesse, assistait, ainsi, à l'ascension de ses fils...

Il avait aussi la joie d'assister à la reprise, presque intégrale, de son œuvre quant à la réforme de l'Enseignement, et à la réalisation progressive de tout son programme au Ministère de l'Instruction publique de la II^e^ République.

La joie suprême, au soir de la vie, n'est-elle pas d'assister aux destinées heureuses de ses idées, comme de ses enfants ?

***

La notice que nous écrivons ici s'appuie sur des documents et des souvenirs de famille et, surtout, sur les textes rédigés par Hippolyte Carnot lui-même à diverses époques de sa vie.

1° *Ce sont, d'abord, les* Mémoires sur Carnot par son fils, *rédigés avec les notes prises par Hippolyte après les conversations de son père, dans leur solitude commune de l'exil, mais complétées et publiées beaucoup plus tard :*

la première édition a paru seulement en 1860 et est dédiée à « Messieurs Sadi et Adolphe Carnot, élèves de l'École polytechnique » ;

la seconde édition, en 1893, a été faite après la mort d'Hippolyte (1888), d'après les soins de ses deux fils :

Nous reproduisons, ici, le début de l'Introduction : car il est très révélateur des caractères admirables et de Lazare et d'Hippolyte :

« Quand le dernier silence succéda aux conseils paternels qui avaient dirigé ma jeunesse, je résolus de chercher, dans l'étude de la vie de mon père, une boussole à ma propre vie. Je repassai dans ma mémoire les entretiens d'un tête-à-tête de huit années, au foyer de l'exil ; je m'entourai de tous les documents historiques qui pouvaient compléter mes souvenirs et je pris la plume. Dirai-je combien ce travail m'a procuré de jouissances ? Des événements extérieurs ou des devoirs impérieux l'ont souvent, et pour longtemps, suspendu ; mais, j'y suis toujours revenu avec une satisfaction nouvelle ; chaque fois, il me semblait rentrer d'une absence forcée dans le domicile paternel... Plus d'une fois ce souvenir m'a détourné des mauvaises routes et préservé des faux-pas : on puise le respect de sa propre personne dans celui qu'on porte à ses pères...

« Carnot était arrivé à cette conclusion que la prospérité des Sociétés dépend moins de la perfection de leurs lois que du progrès des Individus et à cette conclusion que l'enseignement du Peuple est la première fonction de tout gouvernement... La meilleure politique est donc une éducation qui propage et affirme le senti-

ment du devoir par le développement des affections réciproques... *Carnot avait foi dans toute espèce de progrès : la devise de l'homme est l'espoir, s'écria-t-il...* »

C'est surtout pour ce que disent Lazare et Hippolyte des grandes œuvres éducatrices de la Ire République que nous citerons les Mémoires :

rien n'est plus instructif, en effet, que la filiation des idées républicaines sur l'Instruction, de la Ire à la IIe République, puis à la IIIe et, finalement, à la IVe République. On peut suivre, notamment, la transmission de ces idées d'une génération à la suivante : du Conventionnel Lazare au Ministre quarante-huitard Hippolyte et de celui-ci à ses fils...

Hippolyte a aussi publié les Mémoires de l'abbé Grégoire, *le défenseur de tous les opprimés d'alors (des nègres comme des juifs), grand ami de son père et qui lui avait gardé cette amitié. Celui-ci avait été, aussi, un des grands « éducateurs de la Convention » et c'est sur son rapport que fut fondé, notamment, pour l'instruction des artisans, le Conservatoire des Arts-et-Métiers.*

H. Carnot fut, aussi, chargé, avec le grand sculpteur David d'Angers, de publier les Mémoires de Barrère *qui, au Comité de Salut Public, avait en quelque sorte le rôle de Ministre de l'Information, chargé d'annoncer à la Convention, dès leur arrivée, les victoires des Armées Républicaines.*

2° *Une autre source de documentation est une notice d'Hippolyte Carnot* Sur le Saint-Simonisme : *lecture faite, par lui, à l'Académie des Sciences morales et politiques dont il était devenu membre, en 1887, avec le recul de plus d'un demi-siècle. Il s'y félicite de son passage par cette École, malgré ses illusions et ses utopies. Car « la pensée de la perfectibilité individuelle et sociale et le sentiment de la solidarité humaine n'ont*

été, nulle part, professés et pratiqués avec une ardeur plus sincère que dans l'École Saint-Simonienne ».

3° *Le* Mémorial de 48 *a été écrit par Hippolyte Carnot au jour le jour, lors de la Révolution de février, et apporte des documents vécus sur la constitution du Gouvernement provisoire et du Ministère de l'Instruction publique. Aussi en donnerai-je de larges extraits : car ils n'ont été publiés, le 8 juin 1851, que dans une revue* « La Politique nouvelle » *(15e livraison), périodique éphémère et difficile à se procurer.*

La plus grande partie du manuscrit est, d'ailleurs, encore inédite : elle devait être publiée avant la guerre par la Société de l'Histoire de la Révolution de 48.

4° *Après la chute de son Ministère, Hippolyte — pour justifier ses actes, violemment et faussement critiqués — a rédigé une notice intitulée* Le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, depuis le 24 février jusqu'au 5 juillet 1848 *(Pagnerre, éditeur, 1848)... Étant donnée la rareté de cette brochure, je reproduirai, — rangés autrement, — nombre des textes fournis par H. Carnot, les meilleurs guides pour l'étude de son œuvre...*

5° *Une autre notice — à laquelle j'emprunterai beaucoup aussi — est relative à* l'École d'Administration, *publiée en 1878, avec un recul de trente ans (Versailles : imprimerie Aubert).*

Je citerai encore les belles notices de Jules Simon, *secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, sur ses amis et collègues H. Carnot (C. R. : t. CXLI) et E. Charton (C. R. : t. CXXIX).*

Enfin j'emprunterai de larges parties à une Étude historique, rare et peu connue, sur l'École en 1848

et le Ministère d'Hippolyte Carnot, *publiée en 1908, à la Ligue de l'Enseignement, par Ferdinand-Dreyfus, alors Président de la Société d'Histoire de la Révolution de 48, Membre du Conseil Général de la Ligue de l'Enseignement. Il a, en effet, utilisé de nombreux documents de famille à lui fournis par mon père, Adolphe Carnot.*

Je ne puis oublier de mentionner, — en terminant ce préambule, — les souvenirs personnels que j'ai gardés de la vie et des conversations de mes deux admirables grands-parents, Hippolyte Carnot, et sa femme Claire Dupont sur la Révolution de 48 et sur la IIe République :

Ils avaient été, toute leur vie, de grands éducateurs familiaux : ils en avaient donné la preuve en menant l'instruction de leurs deux fils jusqu'à l'École Polytechnique (dont ils devaient sortir simultanément, Sadi dans les Ponts et Chaussées, Adolphe dans les Mines).

Cette double réussite familiale démontre la valeur pédagogique des parents : valeur dont Hippolyte a donné la preuve au Ministère de l'Instruction publique de 48...

Au soir de leur vie, mes chers grands-parents avaient recueilli, quatre ans, à leur foyer si calme et si lumineux, un de leurs petits-fils qui terminait ses études au lycée Condorcet ; il leur en garde une reconnaissante vénération...

Je me souviens de leurs dialogues, passionnants, lorsqu'ils évoquaient leurs souvenirs de la Révolution de 48 : les terribles et sanglantes journées de février et de juin ; leur passage au Ministère de la rue de Grenelle, dans les jardins duquel Sadi et Adolphe, âgés de 11 et 9 ans, jouaient avec les enfants d'Edouard Charton lorsque leur père, secrétaire général, travaillait avec le Ministre.

Parfois, aussi, ils évoquaient l'admirable intelligence de Jean Reynaud, le sous-secrétaire d'État. Tous deux étaient restés des amis dévoués qui, avec Hippolyte, avaient constitué, au Ministère de 48, une triade de Saint-Simoniens...

Je me rappelle, aussi, les appréciations portées sur Lamartine, le grand poète si peu pratique, qui avait transporté son idéalisme et son lyrisme dans la politique, jusque sur les barricades et sur le balcon de l'Hôtel de Ville...

Sur Marie, le grand avocat, chargé, contre le chômage de la lourde et impossible tâche des Ateliers Nationaux sans organisation préalable du Travail — et dont je devais épouser la petite-fille ;

Sur le général Cavaignac, qui, avec tant d'angoisse, mais tant de fermeté au devoir, devait maintenir l'ordre, et à qui un plébiscite, aveugle et stupide, devait préférer Napoléon-le-petit...

Je me rappelle Hippolyte — vigoureux de corps et d'esprit jusqu'à sa mort, à 87 ans, en 1888 — revenant à pied du Sénat où il siégeait, aux Champs-Elysées où il habitait ; travaillant encore tous les matins debout devant son bureau :

Pour lui comme pour son père, — et en ancien Saint-Simonien, — le travail était le grand devoir et le grand moralisateur de la vie.

Disciple, aussi, de Jean-Jacques, il avait fait apprendre le métier manuel de menuisier à ses deux fils, et nous nous montrions avec admiration leurs tables, leurs armoires et leurs ponts faits à la campagne, en préparant Polytechnique ; à moi-même, il avait fait apprendre le métier de serrurier...

J'ai vu aussi, jusqu'au soir de sa vie, son admirable femme l'aider — comme elle avait fait au Ministère, — et participer encore activement aux œuvres d' « Assistance par le travail », des « Écoles professionnelles Élisa-Lemonnier » et de l' « École maternelle Marie Pape-Carpentier », qui dataient de 48.

C'est avec le culte que je leur ai gardé que je me suis efforcé de retracer le rôle du Ministre novateur de l'Instruction publique pendant la IIe République.

CHAPITRE PREMIER

HIPPOLYTE CARNOT AVANT LE MINISTÈRE DE 1848

Hippolyte était de souche paternelle exclusivement bourguignonne : son père, Lazare, était le second des 18 enfants de Claude Carnot, humble notaire à Nolay, aux confins de la Côte-d'Or, de l'Autunois et du Morvan.

Cependant, Hippolyte naquit le 13 avril 1801 à Saint-Omer, dans la maison familiale des parents de sa mère. Lazare, capitaine du Génie en garnison à Saint-Omer, y avait épousé, en 1791, à 38 ans, Sophie Dupont, dont la sœur s'était mariée l'année précédente avec son frère cadet, Carnot-Feulins, lui aussi capitaine du génie à Saint-Omer. Les deux couples, doublement fraternels, devaient rester très intimement unis : ensemble les deux frères furent envoyés par le Pas-de-Calais à l'Assemblée Constituante ; ensemble, ils entraînèrent les troupes républicaines à l'assaut de Wattignies ; au Comité de Salut Public, au Directoire, au Ministère de la Guerre, et plus tard, sous les Cent-Jours, au Ministère de l'Intérieur, Carnot l'aîné devait trouver en Carnot-Feulins le plus dévoué des collaborateurs. Quand la femme de Lazare mourut prématurément en 1813, sa sœur s'occupa de ses deux fils comme des siens.

A l'époque de la naissance d'Hippolyte en 1801,

Lazare venait de se retirer dans la famille de sa femme et d'y reprendre ses travaux de mathématiques, longtemps délaissés pour le bien public.

Il venait de quitter le Ministère de la Guerre où l'avait appelé le premier Consul (qui se souvenait de ce que sa jeune gloire avait dû à Carnot). Mais l'austère et modeste républicain ne pouvait longtemps s'accorder avec l'autoritaire dictateur et il avait repris sa liberté.

C'est donc dans une calme retraite familiale que naquit Hippolyte et ce calme devait retentir sur son caractère, méthodique, mesuré, bienveillant, d'humeur agréable et enjouée. « Celui-là devrait être heureux, — disait sa mère, ainsi qu'il est rapporté dans les *Mémoires sur Carnot :* — il n'est pas né dans un palais, comme son frère. »

L'aîné, Sadi, était, en effet, né en 1796, cinq ans auparavant, au Petit-Luxembourg où Lazare logeait avec les autres Directeurs, — là où le Sénat, en 1932, a voulu que fût commémoré le centenaire de la mort du grand physicien —. Sadi devait mourir jeune, en 1832, du choléra et sa disparition fut une grande perte : car, non seulement il avait déjà découvert le deuxième Principe de la Thermodynamique (le principe de Carnot), mais il avait aussi trouvé le premier — (ainsi que le prouvent ses notes manuscrites, publiées par Hippolyte) — sans avoir encore eu le temps de le faire connaître.

La petite famille resta un an à Saint-Omer. Puis, le père ayant été désigné par le Pas-de-Calais pour le Tribunat, elle revint à Paris dans une humble maison du Marais qui — à son honneur — contrastait avec les hautes situations occupées par Lazare dans la République...

L'été, elle se transportait à Presles (près de La Ferté-Alais) où Lazare s'était aménagé une retraite,

plantant lui-même des arbres qu'on y voit encore et s'occupant, seul, de l'éducation de ses deux fils.

De ceux-ci l'aîné, Sadi, devait, à 16 ans, entrer à l'École Polytechnique (fondée en partie par son père) ; en 1814, il se battit, avec elle, contre les Russes, à la porte de Vincennes...

Son père lui avait transmis ses goûts scientifiques et mécaniciens, comme il transmit à Hippolyte ses pensées sociales et éducatrices.

Le cadet, Hippolyte, entra à l'Institution Lemoine et un joli portrait de Boilly le montre, en uniforme, avec des traits qu'on reconnaît encore.

Mais, en 1815, à l'âge de 14 ans seulement, il voulut suivre son père, veuf, banni par les Bourbons, à Varsovie d'abord, puis à Magdebourg où la vie était moins chère...

C'est là que, pendant huit années, dans un triste tête-à-tête, loin de la patrie et de la famille, Lazare prit, seul, en mains l'éducation d'Hippolyte, lui transmettant ses souvenirs, ses appréciations des hommes et des choses formidables qu'il avait vus dans la tourmente révolutionnaire.

Parmi les ENSEIGNEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES transmis par Lazare, figure, en première ligne, **l'œuvre de la Convention relative à l'Instruction publique.**

Lazare Carnot n'avait pas été, seulement, l'organisateur des Armées victorieuses de la Convention et du Ier Directoire : savant mathématicien lui-même, membre de l'Académie des Sciences, il avait été, — avec ses amis Condorcet, Lakanal, Grégoire, Monge, Fourcroy, Daunou, etc., — l'un des organisateurs de l'Enseignement révolutionnaire, de l'École primaire à l'École polytechnique et à l'Institut de France.

L'*œuvre éducatrice de la Ire République* a porté,

surtout, sur l'*Enseignement élémentaire* et sur l'*Enseignement Supérieur*.

L'*Enseignement secondaire* — d'ailleurs mieux organisé, moins démocratique et moins urgent à réformer — avait été, provisoirement, négligé par la Ire République, comme il le fut, plus tard, par la IIe.

Napoléon, au contraire, s'y est attaché parce que, s'il ne tenait pas à instruire son Peuple — qui n'avait qu'à obéir, — il voulait donner à son Empire des cadres disciplinés, hiérarchisés et dociles, lui servant d'armature...

L'**Enseignement primaire.** — L'Assemblée Constituante, dans sa courte existence, n'avait pu que transmettre le fameux rapport de Talleyrand à la Convention.

Celle-ci, après les rapports, — non moins fameux, — de Condorcet et de Lakanal, après les discussions de son Comité d'Enseignement (presque aussi actif que le Comité de Salut public), avait proclamé des principes qui sont toujours les nôtres : ceux de l'*École primaire, obligatoire, gratuite et laïque.*

La *Déclaration des Droits de l'Homme* (art. XXII) proclamait, avec Robespierre : « L'Instruction est le besoin de tous ; la Société doit favoriser, de tout son pouvoir, les progrès de la raison publique et mettre l'Instruction à la portée de tous les citoyens. »

Tous les partis — chose rare — étaient d'accord sur ces points :

Les Girondins (Condorcet, Ducos) disaient, avec Lanthenas : « L'instruction est la première dette de l'État envers les citoyens. »

A propos de la gratuité, Danton proclamait : « Nul n'est maître de ne pas donner l'instruction à ses enfants... Il n'y a pas de dépense réelle là où est le bon emploi pour l'intérêt public... Après le pain,

l'instruction est le premier besoin du peuple. »

Le Montagnard Lepeletier de Saint-Fargeau voulait, même, que l'éducation fût commune et uniforme pour tous, donnée non par la famille, mais dans des sortes de pensionnats... Ce contre quoi s'était insurgé Grégoire, dans l'intérêt tant des enfants que des parents que ces enfants moralisent... Et la Convention lui avait donné raison...

Les plus graves événements ne troublaient pas ces discussions sur l'Enseignement, tant elles étaient jugées primordiales :

Hippolyte Carnot insiste, dans ses *Mémoires*, sur le fait que, le lendemain du jour où Louis XVI avait subi son premier interrogatoire (12 décembre 1792), le Comité de l'Instruction présenta un projet de loi (dont Chénier fit adopter le premier article) sur les Écoles primaires. La discussion se poursuivit pendant les débats du procès.

Le 30 mai 1793, — veille de la catastrophe des Girondins, — organisation de ces Écoles, sur rapport de Barrère au nom du Comité de Salut Public.

Le jour de l'assassinat de Marat, longs débats pédagogiques à propos du projet de Lepeletier, lu par Robespierre...

Mais ces projets sur l'École primaire ne purent être réalisés. Ils auraient eu besoin de beaucoup de temps et de calme, pour former des Instituteurs, ouvrir des Écoles, trouver des crédits, convaincre les masses...

La II^e^ République, elle aussi, ne put aboutir faute de temps et de calme.

La III^e^ a dû employer à leur réalisation quelques dizaines d'années... et ils ne sont pas achevés...

Ce qui manqua le plus aux idées révolutionnaires, — même les meilleures, — ce fut le temps et le calme nécessaires à leur incubation et à leur gestation pour éviter l'avortement.

Après Thermidor, ces magnifiques projets furent enterrés plus d'un demi-siècle. Ils devaient germer, pendant quatre mois, sous la IIe République, mais être, — à nouveau — mis en terre et ne fructifier définitivement que sous la IIIe.

Ni l'Empire, ni — bien davantage encore — la Restauration de droit divin ne tenaient à instruire un peuple d'esclaves :

« Est-ce que vous croyez — disait Napoléon à Pestalozzi — que j'ai le temps de m'occuper de l'A. B. C. ? » Il prouvait ainsi que les plus grands génies ont d'étonnantes lacunes...

Aux Cent-Jours, Lazare Carnot, qui avait accepté le Ministère de l'Intérieur (comprenant l'Instruction Publique) pour rallier à l'Empire les patriotes républicains devant les dangers de la France attaquée et qui s'efforcait, avec La Fayette et Benjamin Constant, de rendre au Peuple quelques libertés, tint encore, malgré la gravité de l'heure (et ce fut un de ses derniers actes publics) à créer la *Société pour l'Instruction élémentaire*, en vue d'élever le niveau intellectuel des Citoyens et de distribuer aux Écoles des subsides, du mobilier, des livres. Cette Société existe encore, rue du Fouarre. Elle a eu pour Secrétaire Général, puis pour Président, Hippolyte Carnot ; plus tard, ses deux fils, Sadi et Adolphe, y ont participé aussi.

L'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique ont beaucoup préoccupé la Convention. Du fait des circonstances, des nécessités de l'alimentation, de l'armement, de la guerre, une extraordinaire stimulation — comparable à celle que les deux dernières guerres mondiales ont provoquée dans tous les pays, — a abouti aux grandes découvertes et aux grandes œuvres d'enseignement qui sont une des gloires de la Convention.

C'est ainsi qu'au Comité de Salut Public et à l'Académie des Sciences, Lazare Carnot avait beaucoup contribué à l'emploi du télégraphe aérien de Chappe (qui annonça à la Convention la reprise de Condé).

Avec son compatriote et ami Guyton de Morveau, il avait fait réaliser, par Coutelle, l'emploi des premiers *aérostats militaires*, qui donnèrent des vues sur l'ennemi à la victoire de Fleurus.

Il avait chargé de Prony d'établir les *Tables trigonométriques du cadastre.*

Le *bureau des longitudes*, le *système métrique* étaient nés, etc.

L'École Centrale des Travaux publics, militaires et civils, créée en l'an II et dénommée *École polytechnique* en l'an III, avait été réalisée pendant les derniers jours de Carnot au Comité de Salut public, avec ses amis et compatriotes Prieur (de la Côte-d'Or) et Monge (son ancien professeur à l'École de Mézières). Il en avait, ensuite, surveillé les destinées.

L'*École normale supérieure* avait été créée, en l'an III, sur rapport de Lakanal et Carnot n'y fut pas étranger.

Le *Conservatoire des Arts et Métiers*, pour les artisans ; le *Muséum d'Histoire Naturelle*, au Jardin des Plantes, furent aussi créés.

Enfin l'*Institut de France* fut une pensée de Lakanal ; Daunou et Carnot (qui en furent membres) s'efforcèrent de lui donner un rôle pour la direction de la Recherche Scientifique.

Telles étaient les grandes traditions républicaines dont Hippolyte, dans ses *Mémoires sur Carnot*, rapporte l'histoire.

Il ne devait pas l'oublier en 48, lorsque lui-même réalisait l'École d'Administration (sorte d'École supé-

rieure destinée à sélectionner une élite de fonctionnaires, correspondant à Polytechnique pour les carrières d'ingénieur).

***

A la mort de son père, en 1823, Hippolyte revint en France. Mais sous la Restauration, il ne pouvait jouer aucun rôle actif.

La jeunesse d'alors, — elle aussi inemployée et déçue — rêvait, cependant, encore de hautes destinées et du renouveau des idées émancipatrices de jadis. Romantique, enthousiaste, prompte aux chimères, elle se groupait en Sociétés plus ou moins secrètes.

Hippolyte fut séduit, d'abord par la *Société de Morale chrétienne*, fondée deux ans auparavant, en 1821, par le très respectable philanthrope La Rochefoucauld-Liancourt, qui groupait autour de lui une série d'opposants, « contre une dynastie ramenée sur le pavois par les cosaques » et qui comptait avec le duc de Broglie et son beau-frère A. de Staël, Pereire, Laffitte, Benjamin Constant, Guizot, Lamartine, etc. On s'y occupait de lutte contre l'esclavage, contre la peine de mort (qui devaient être des premières réalisations de 48). Elle comprenait des catholiques, des protestants, des agnostiques, unis par leurs sentiments moraux.

« Nous avons pénétré — disait H. Carnot, — dans l'intimité de la classe pauvre : nous sommes sortis de cette expérience remplis de respect et d'amour pour le Peuple... Il y a quelque chose de faux et d'anti-social dans le principe qui sert de mobile à la charité privée... Il faut que la prévoyance sociale — qui ne place nul homme dans la dépendance d'un autre homme, mais chacun sous la protection de tous — s'attache à ne laisser aucun citoyen inutile dans l'État, aucun sans les moyens de se créer à soi-même un avenir... »

Mais beaucoup plus active, plus enthousiaste et plus tapageuse était *l'École Saint-Simonienne*, à laquelle H. Carnot adhéra en 1825.

« J'ai connu M. de Saint-Simon », lui avait dit son père à Magdebourg. « C'est un singulier homme : il a le tort de se croire un savant ; mais personne n'a d'idées aussi neuves et aussi hardies. »

Henri de Saint-Simon était mort en 1825. Parmi ses élèves, l'ancien polytechnicien Auguste Comte développait, — plus scientifiquement, — son œuvre vers le *Positivisme.*

Bazard et Enfantin dirigeaient le gros de l'École vers des idées socialistes qui, plus tard, devaient dégénérer en un mysticisme quasi religieux, « le néo-christianisme », avait dit Saint-Simon...

Hippolyte Carnot voyait, surtout, dans cette École, un prolongement des idées révolutionnaires :

« Y a-t-il un idéal plus séduisant — écrivait-il plus tard, en revoyant ses anciennes notes — que celui-ci : l'Association universelle succédant à la rivalité des peuples ? Y a-t-il rien de plus attrayant que la prophétie du Maître : l'âge d'or est devant nous ? Y a-t-il rien de plus encourageant que cette devise : « Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ?... Bien d'autres, avant le Christ, ont exhorté les hommes à s'aimer entre eux, sans créer une religion... Les formules générales du Saint-Simonisme contenaient un principe plus actif que la charité chrétienne. Elles ne se bornent pas à recommander de secourir les pauvres ; elles prescrivent aux forts le devoir d'élever les faibles jusqu'à eux. L'*association universelle* est, aussi, tout autre chose que la *paix universelle.* Enfin le Saint-Simonisme a le grand mérite d'avoir glorifié le travail. Saint-Simon proposait de donner pour base à la morale cette maxime : l'Homme doit travailler. »

Hippolyte Carnot se chargea de rédiger un « exposé de la doctrine » en quatre volumes, et un résumé de propagande en deux, revu par Bazard et Enfantin et largement répandu.

Mais après la mort du Maître, son École devait bientôt dévier : Bazard et Enfantin en firent une sorte de religion mystique, avec ses prêtres, ses cérémonies, son fanatisme intransigeant — un peu comme dégénéra, plus tard, la franc-maçonnerie. — Puis Enfantin fonda le fameux Phalanstère de Ménilmontant, avec des rites et des cérémonies impressionnants, et, aussi avec une liberté intersexuelle qu'Hippolyte Carnot, — l'homme du devoir familial, — ne pouvait accepter : il protesta contre la « légitimation de l'adultère » et se retira, de même que ses amis Jean Reynaud et Edouard Charton (qu'il devait appeler près de lui au Ministère de 48).

Relatant à 87 ans son passage par le Saint-Simonisme, dans une *lecture à l'Académie des Sciences Morales et Politiques* dont il était devenu membre, Hippolyte Carnot se félicitait des idées de fraternité généreuse qu'il en avait acquises.

Cette crise d'idéalisme aigu et de fraternité sociale devait aboutir à la scission du Saint-Simonisme :

Beaucoup, anciens Polytechniciens devinrent de grands chefs d'industrie comme Talabot, de grands physiciens comme Clapeyron, de grands banquiers comme les Péreire, de grands économistes comme Michel Chevalier.

Plusieurs, de tempérament combatif et anti-social, versèrent dans le Fouriérisme, le Socialisme, le Communisme : tels Pierre Leroux, Proudhon, Blanqui...

D'autres, de tempérament religieux et soumis, lorsqu'ils eurent assez des « grands pontifes », des « Pères suprêmes », des « Sœurs de Ménilmontant », des cérémonies cultuelles du « Nouveau Christianisme », rentrèrent dans le giron de l'Église catholique ou du Socialisme chrétien qui cherchait, avec l'ardent et généreux Lamennais, à ressusciter la fraternité et l'humilité de la primitive Église.

« Les esprits sérieux, — concluait Hippolyte, — oublieront la chimère du couple sacerdotal, dictateur et confesseur. Mais ils se souviendront que la pensée de la perfectibilité individuelle et sociale, et que le sentiment de la solidarité humaine, n'ont été nulle part professés et pratiqués avec une ardeur plus sincère que dans l'École Saint-Simonienne ».

Cette crise juvénile d'idéalisme et de fraternité sociale, — chez Hippolyte Carnot, chez Jean Reynaud et chez Edouard Charton, trio d'anciens Saint-Simoniens — n'est certes, pas à négliger pour l'explication de leur œuvre, à leur passage au Ministère de l'Instruction publique de la IIe République.

***

Une autre phase de la vie d'Hippolyte Carnot comprend son initiation législative à la vie publique.

En raison de son grand nom républicain, — si populaire en Bourgogne, — il avait été (quoique absent) présenté par quatre Collèges électoraux, à Dijon, à Beaune, à Autun et à Châlons.

En 1839, il fut élu député de Paris dans le VIe arrondissement, sous le patronage d'Arago et de Laffitte. Par son programme, il demandait la réforme électorale ; il s'élevait contre la corruption (qui fut une grande cause de désaffection contre la Royauté bourgeoise sous le Ministère Guizot)...

A la Chambre, il siégea sur les bancs d'extrême-gauche à côté de Dupont de l'Eure, d'Arago, de Laffitte, de Georges La-Fayette.

En 1840, il fut chargé d'une Mission d'information en Allemagne et en Autriche — étant donnée sa grande compréhension de la langue et de l'âme allemandes (acquise pendant l'exil à Magdebourg) — pour étudier les *conditions de travail des jeunes ouvriers* : il insistait notamment sur la *législation coercitive de l'Instruction primaire*, et sur l'*obligation*

légale pour les patrons, *d'envoyer les apprentis à l'École*, au milieu du jour, « l'enseignement du soir à des enfants accablés de fatigue étant une dérision ». Il insistait, aussi, sur les amendes, et même sur la prison, infligées aux parents qui n'envoyaient pas leurs enfants aux Écoles : cette scolarité coercitive devait donner, en fait d'instruction, une grande avance à l'Allemagne, relativement à notre désespérante incurie vis-à-vis des analphabètes...

En 1844, H. Carnot intervint à la Chambre sur *le régime pénitentiaire* : notamment sur l'isolement et sur les sévices « qui sont une intolérable aggravation de peines ».

Il disait :

« Dans un temps comme le nôtre où les principes politiques sont, à chaque instant, remis en question, quel homme se croirait en droit de *punir* son semblable pour avoir pensé autrement que lui, ou, même, pour avoir *agi* conformément à cette opinion ? »

Nous pourrions, hélas ! faire encore notre profit des sages recommandations d'alors sur les méfaits de l'isolement, sur les sévices exercés par le personnel, sur le contrôle des peines par les Tribunaux, — tant est, encore, lamentable et inhumaine la situation des prévenus et des condamnés, — même dans les pays se prétendant les plus avancés.

En 1846-47, comme Secrétaire Général de la *Société pour l'Instruction élémentaire*, Hippolyte insistait, à la fois : sur la nécessité de l'éducation ; sur « les empiètements de l'éducation congréganiste » ; mais, aussi, « sur sa fidélité au principe de la liberté d'enseignement, ayant confiance dans le bon-sens naturel pour repousser un piétisme étroit qui ne sera jamais populaire dans notre France ».

Il insiste sur la faiblesse, et la pauvreté des Écoles en mobilier et en livres et, sur *l'intolérable situation*

des Instituteurs primaires, dont un grand tiers recevait moins de 500 francs par année ; un autre tiers, moins de 400 francs ; un dixième, moins de 300 francs !

Dans ce compte rendu de 1847 se retrouvent donc, déjà, les préoccupations diverses qui, — l'année suivante, dès son arrivée au Ministère, — dicteront, d'urgence, la conduite d'Hippolyte Carnot.

CHAPITRE II

CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE ET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (24 février-5 juillet 1848)

Quelques jours après les journées révolutionnaires de février, qui ont abouti — un peu irrégulièrement, comme au cours de toutes les Révolutions — à la Constitution du Gouvernement provisoire et à la répartition des portefeuilles, Hippolyte Carnot rédigea un *Mémorial de 48*, dont nous donnerons de longs extraits.

« Dès le matin du 24, un assez grand nombre de députés s'étaient rendus au palais législatif ; ils circulaient avec agitation dans les salles et dans les couloirs. Aussitôt qu'un membre de l'opposition apparaissait, on l'entourait, on le consultait avec anxiété sur les moyens de rétablir l'ordre ; je fus abordé par des hommes qui ne m'avaient jamais adressé la parole. Les nouvelles qui survenaient, de minute en minute plus décisives, modifiaient le sens de nos réponses :

« que Louis-Philippe se jette dans les bras des hommes les plus populaires. M. Barrot ne suffit déjà plus à la situation ;

« que le roi cède la place à une régence ;

« à l'heure qu'il est, l'abdication et la régence ne pourraient plus désarmer les combattants.

« Voilà le langage que nous tenions à nos collègues éperdus.

« Lorsque Ledru-Rollin prit sa place à gauche, son banc fut assiégé par des députés du centre, qui le suppliaient d'employer

son influence à faire cesser la lutte. « Non pas », leur dit-il, « non pas, jusqu'à ce que le peuple ait obtenu toutes les satisfactions qu'il a droit de demander. »

« Cependant la majorité de l'Assemblée aurait, peut-être, encore osé proclamer la Régence, si elle se fût présentée, en ce moment, sous un autre patronage que celui de M. Dupin, dont les attachements dynastiques étaient trop connus. Quant à M. Barrot, lorsqu'il prit la parole, sa démarche et sa voix trahissaient la fatigue et le découragement ; il avait l'air d'accomplir un devoir inutile et de marcher, volontairement, à sa perte. J'ignore si telle était sa pensée ; mais c'était là ce que nous sentions, nous, profondément et péniblement. Marie avait parlé avant lui, et, déjà, l'idée d'un Gouvernement provisoire était devenue celle de tout le monde. Crémieux, Ledru-Rollin, Lamartine s'exprimèrent dans le même sens, hautement appuyés par les légitimistes, La Rochejacquelein et Berryer, qui se montraient triomphants et impatients du dénouement. Malgré la gravité des circonstances, on écoutait peu les orateurs : chacun se préoccupait, évidemment, du dehors et s'attendait à quelque incident nouveau.

« A plusieurs reprises les portes de la salle s'étaient ouvertes ; mais la foule qu'elles avaient laissé entrer semblait attirée, surtout, par la curiosité. Un jeune homme s'était mis à califourchon sur la balustrade à côté de moi et me demandait les noms des orateurs, en disant qu'il n'avait jamais assisté à aucune séance de la Chambre. De tous côtés déjà, on préparait des listes de candidature au Gouvernement provisoire. Mon nom se trouva sur quelques-unes de ces listes ; je m'efforçai de le faire effacer : je pensais qu'il fallait concentrer le pouvoir dans un petit nombre de mains, et trois personnes, cinq au besoin me semblaient désignées d'avance. Cependant plus tard j'entendis mon nom parmi ceux qui furent lus à la tribune.

« Tout à coup un flot populaire plus animé que les autres fit irruption dans la salle, en brandissant des armes. Deux drapeaux furent arborés sur la tribune et ombragèrent les orateurs. Au moment de cette invasion, mon collègue, M. de Tracy, placé derrière moi, dit de sa voix la plus calme : « Voilà qu'on vient nous donner congé. » Quelque réminiscence historique s'offrait, sans doute, à sa pensée.

« La séance continua au milieu du tumulte. Lamartine était à la tribune lorsqu'une nouvelle invasion, — hostile cette fois, — vint rendre toute parole impossible. La duchesse d'Orléans fut entraînée par ses amis ; les bancs du Centre se dégarnirent complètement : à gauche même, nous demeurâmes à peine une cinquantaine dans la salle. M. Sauzet, après avoir inutile-

ment réclamé l'ordre et le silence, enfonça son chapeau jusqu'à ses yeux, descendit le petit escalier de gauche et disparut. Le fauteuil resta un moment inoccupé. J'étais assis près de M. Dupont (de l'Eure) ; je l'invitai à y monter ; il s'en défendit. J'aperçus dans l'hémicycle, au bas de la tribune, en costume de garde national, M. Arsène Meunier, instituteur, compatriote de M. Dupont. Je lui fis signe ; nous prîmes chacun sous un bras l'illustre vieillard et nous le portâmes au fauteuil. Il ne refusait plus : car le poste était devenu dangereux. Cette prise de possession fut à vrai dire, le premier acte révolutionnaire accompli dans le Parlement.

« La liste du Gouvernement provisoire fut lue à la tribune et acclamée par la foule. Nous nous imaginions, alors, que tout était concentré dans l'enceinte parlementaire ; que le sort de la Révolution se décidait là seulement. Mais, à la même heure, un Gouvernement provisoire était, aussi, proclamé dans les bureaux du *National* et de la *Réforme*. Les mêmes noms y figuraient heureusement, joints à ceux des rédacteurs de ces deux journaux, qui avaient bien mérité un pareil honneur par leur influence décisive sur le mouvement révolutionnaire.

« Je quittai, avec Marie, le Palais législatif ; nous nous dirigeâmes, d'abord, vers le Ministère de l'Intérieur, afin d'y donner les ordres nécessaires pour l'envoi des nouvelles télégraphiques. La première personne que nous aperçûmes sur la place fut le maréchal Bugeaud, qui la traversait comme nous. Nous feignîmes de ne pas le voir : c'eût été peut-être, le signaler à quelque offense.

« M. Odilon Barrot arrivait au Ministère, presque en même temps que nous. Il se jeta sur un canapé, succombant à la fatigue et à l'émotion. Nous l'entourâmes avec intérêt. Je fis appel à son dévouement patriotique, et, encouragé par la sympathie évidente des assistants, je m'efforçai de le gagner à la cause qui venait de triompher. « Je vous remercie de ce témoignage d'estime, — me dit-il, — mais ce qui se fait aujourd'hui dépasse tous mes vœux, toutes mes prévisions. Je ne puis vous suivre ; je ne serais pour vous qu'un obstacle. Laissez-moi rentrer dans l'obscurité. Si la France a besoin d'un soldat, vous me trouverez toujours prêt à combattre à vos côtés. »

« Le temps pressait : nous partîmes pour l'Hôtel de Ville, accompagnés par les vœux de la foule qui remplissait la cour du Ministère. En passant devant l'Institut, nous vîmes le corps de garde en flammes.

« Arrivés au pont d'Arcole, il nous fallut descendre de voiture pour le traverser à pied. Un ouvrier blessé était porté sur un

brancard par ses camarades : nous nous découvrîmes devant lui et les assistants nous imitèrent en silence.

« Nos noms nous frayèrent un passage à travers la place de Grève encombrée de brancards, d'armes brisées, de chevaux morts. Des pièces de canon, — chargées, dit-on, à mitraille, — étaient abandonnées au milieu de la foule.

« Il fut plus difficile encore de franchir l'escalier de l'Hôtel de Ville, où deux courants opposés se heurtaient confusément.

« Parvenus, cependant, à la porte de la grande salle, nous reconnûmes Garnier-Pagès, environné par une multitude compacte qui venait de le saluer Maire de Paris et qui menaçait de l'étouffer dans ses embrassements. Nous le délivrâmes d'un véritable danger ; car c'en était un pour sa faiblesse physique.

« Il paraît que cette réunion tumultueuse avait déjà proclamé l'*abolition de la peine de mort*. Le peuple a toujours l'initiative des pensées généreuses. Nous n'avons été que l'écho de sa voix.

« Quelques membres du Gouvernement et les personnes qui s'offraient à leur servir de secrétaires parvinrent à s'établir dans une petite pièce, assez embarrassés pour s'y fournir des plumes et du papier. Chacun se mit à rédiger des ordres et des instructions. Pendant tout l'après-midi, le Gouvernement se trouva séparé en plusieurs groupes privés de communications entre eux, de sorte qu'il fut expédié des ordres contradictoires ou faisant double emploi. Ainsi, l'un des premiers soins fut d'envoyer des Commissaires aux Postes et aux Chemins de fer : Bethmont et Courtais, qui se trouvaient parmi nous, se chargèrent de ces missions ; mais la même pensée était venue ailleurs, et Etienne Arago avait déjà pris possession de l'Hôtel des Postes.

« Plusieurs fois, la salle où l'on délibérait fut envahie par une foule agitée, mais sans colère. Il y avait dans cette salle, — sur une console, je crois, — un buste de Louis-Philippe. Au lieu de le briser, on se contenta de lui tourner la face du côté de la muraille.

« Cependant ces interruptions perpétuelles, les cris et le bruit des armes rendaient impossible l'expédition des affaires. On fut obligé de reculer de chambre en chambre jusqu'à un dernier cabinet qui avait une sortie dérobée. C'est là que s'installa définitivement le Gouvernement et qu'il tint ses séances pendant quelques jours.

« Les pouvoirs improvisés par une révolution sont toujours assiégés par une nuée de serviteurs officieux, empressés, parmi lesquels il est difficile de reconnaître les intrigants qui ne cherchent qu'à satisfaire leur vanité ou leurs intérêts. Il y en avait, certainement, de cette espèce parmi ceux qui entouraient

le pouvoir de l'Hôtel de Ville ; mais il y avait aussi, et en plus grand nombre, des jeunes gens dévoués et courageux, se disputant les postes périlleux, les missions difficiles, bravant la faim, la soif, les dangers, la fatigue ; ceux-là ont disparu dès qu'ils ne se sont plus sentis nécessaires. Les élèves des Écoles publiques ont été particulièrement admirables : il y a de l'avenir dans un pays qui produit une telle jeunesse.

« C'est dans la soirée seulement que le Gouvernement provisoire se réunit au complet. Chacun était arrivé avec le désordre de costume que justifiait la circonstance. Deux personnes seulement portaient l'uniforme de la garde nationale ; c'étaient Louis Blanc et Flocon ; ce dernier, souillé de poussière et de sueur, harassé de fatigue, venait, évidemment, d'une barricade.

« On songea à se constituer et à faire occuper les diverses administrations dépourvues de leurs chefs. Cela se fit très irrégulièrement, mais avec une grande abnégation personnelle.

« La Présidence du Gouvernement appartenait si naturellement à Dupont (de l'Eure) que l'on ne prit pas même, s'il m'en souvient, la peine de le dire. Lorsqu'il fut question des Affaires étrangères, le nom de Lamartine vint sur toutes les lèvres à la fois. La Marine ? on s'interrogeait. Je m'écriai : « M. Arago y sera salué avec enthousiasme. » Arago fut nommé par acclamation. Je proposai M. Goudchaux pour les Finances ; il fut accepté sur le champ. D'autres choix furent faits de la même manière, sur une simple indication. On m'offrit le Ministère de l'Intérieur ; je le refusai en disant : « M. de Lamartine aura sans doute, à nommer des représentants du nouveau Gouvernement à l'Étranger : je me réserve de lui demander une mission en Allemagne. J'ai longtemps habité ce pays, j'y suis connu ; je crois que mon nom y sera accueilli avec quelque faveur. » Ledru-Rollin fut désigné pour le Ministère de l'Intérieur, où sa popularité le rend très utile. Mais quand il s'agit de l'instruction publique, on revint à la charge sur moi. « Il faut que vous acceptiez, me dit-on, — et j'acceptai. »

« Marie, Bethmont, Crémieux, étaient chargés des Travaux publics, du Commerce et de la Justice. Les Cultes formaient un annexe de ce dernier Ministère. « Vous allez donc faire des évêques, Crémieux ? » lui dit l'un de nous... Les Français ont le mot pour rire dans les circonstances les plus graves. On rit en effet, et les Cultes furent séparés de la Justice pour être joints à l'Instruction publique ; c'est, d'ailleurs, leur place naturelle ; le culte religieux sera toujours, pour les peuples, le plus puissant moyen d'éducation.

« Le Ministère de la Guerre restait vacant. Le premier nom auquel on eût songé était naturellement, celui du général Cavai-

gnac, le frère de Godefroi. Mais il était en Afrique : on le nomma Gouverneur de l'Algérie. Sur ces entrefaites, arriva Lamoricière, couvert de boue, les habits déchirés et blessé aux deux poignets. Des coups de baïonnettes l'avaient, ainsi, accomodé dans la matinée, tandis qu'il s'efforçait de séparer les combattants. Le soir, il avait été maltraité dans un conflit de la rue et sérieusement menacé.

« Le nom de Lamoricière n'était pas populaire à Paris ; mais nous avions confiance dans son courage et dans sa loyauté. Le Ministère de la Guerre lui fut proposé. Guinard s'opposa très vivement à ce choix. Lamoricière, d'ailleurs, déclina lui-même l'honneur qu'on voulait lui faire : « Je n'ai jamais servi qu'en Afrique, dit-il, je ne connais point le personnel de l'Armée. L'homme qui vous convient en ce moment est le général Bedeau, qui, depuis deux ans, a fait le travail du personnel au Ministère. S'il n'accepte point le portefeuille, (ce qui est possible), ne vous privez point de ses services et donnez-lui le Commandement des Troupes de Paris. Quant à moi, j'ai grand besoin de me soigner et de me reposer. Dans quelques jours, je serai à votre disposition. Envoyez-moi à l'Armée, c'est là ma place. »

« Ainsi que l'avait prévu Lamoricière, le général Bedeau refusa le ministère de la Guerre. Tous deux, je pense, ont voulu éviter une responsabilité politique qui leur semblait trop délicate. Cependant ces deux hommes, si différents l'un de l'autre, m'ont séduit par leur vive intelligence et leur sentiment martial. J'avais vu autrefois Lamoricière quand il étudiait le Saint-Simonisme ; je l'avais retrouvé à la Chambre des Députés ; mais c'était la première fois que je voyais Bedeau.

« Le portefeuille de la Guerre fut donné au vieux général Subervie, qui justifie ce choix par son dévouement à ses fonctions et qui apporte à la jeune République les bonnes traditions de l'ancienne.

« Je dois noter, à cette occasion, un propos de Lamartine qui prouve combien ses dernières études l'avaient pénétré du sentiment révolutionnaire. Pendant qu'on hésitait au sujet du portefeuille de la Guerre, il s'approcha de moi et me dit : « Prenez ce Ministère : votre nom y fera des merveilles. » — « Il ne suffit pas d'un nom, » lui dis-je, « et je ne pourrais offrir que cela : chercher un homme. »

« La soirée s'avançait. La foule, qui encombrait la place et dont les mugissements s'élevaient d'instants en instants comme ceux de la tempête, attendait avec impatience que le nouveau Gouvernement donnât signe de vie. Aucun dissentiment ne s'était prononcé dans ces premières heures où la nécessité de l'action unissait toutes les pensées.

« La proclamation du Gouvernement provisoire, émanée de l'Hôtel de Ville et signée du Maire de Paris, portait seulement ces mots : « Louis-Philippe n'est plus roi ; la Nation sera consultée. »

« Dans le même moment, une autre proclamation, émanée de la Préfecture de Police (c'est-à-dire du foyer où s'était installée la démocratie la plus ardente) — proclamation signée Caussidière et Sobrier — parlait « au nom du Peuple souverain », sans faire allusion à aucune forme de Gouvernement.

« Il y avait si peu de concert entre ces deux manifestations qu'elles ne s'accordaient même pas sur les noms des Chefs du pouvoir : la première indiquait les noms de Dupont (de l'Eure), Arago, Crémieux, Garnier-Pagès, Lamartine, Ledru-Rollin et Marie ; la seconde, ceux d'Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru-Rollin, Recurt, Marrast, et Albert, ouvrier mécanicien.

« Cependant la prolongation de l'incertitude allait devenir un grand péril. Nous n'avions autour de nous aucune force. Un officier hardi, à la tête de quelques soldats, aurait pu nous disperser pendant notre marche vers l'Hôtel de Ville ou nous balayer d'un coup de main. Mais, alors, la lutte eût recommencé, plus vive que jamais, et le triomphe eût été cruellement ensanglanté. Car la Royauté de Louis-Philippe était morte, sans résurrection possible. La Régence de la duchesse d'Orléans, — s'il est vrai que quelques membres du Gouvernement provisoire y eussent songé d'abord, — ne pouvait plus offrir aucune chance raisonnable.

« Les cris de « Vive la République » remplissaient déjà la rue et retentissaient dans les salles de l'Hôtel de Ville. La République, d'ailleurs, avait été le rêve de presque tous ces hommes que le mouvement insurrectionnel venait d'élever sur le pavois. Mais, plus ils avaient gravé dans le cœur le respect de la souveraineté du Peuple, mieux il leur était permis d'hésiter lorsqu'il s'agissait de prendre sur eux toute la responsabilité d'une résolution décisive. Entre ce respect du principe et le sentiment du salut public, les uns balançaient, les autres se divisaient.

« M. de Lamartine, chargé de rédiger l'acte de naissance et de baptême du nouveau pouvoir, improvisa une proclamation, dans laquelle le Gouvernement républicain était positivement désigné. Quelques scrupules furent articulés sur l'usurpation de droits dont on pourrait accuser la dictature de l'Hôtel de Ville, et, à la suite d'une première discussion, ce qu'il y avait de plus significatif dans le projet de M. de Lamartine fut élagué.

« Louis Blanc et Flocon se levèrent alors pour demander une *promulgation immédiate de la République ;* le premier, surtout,

s'exprima dans des termes fort vifs, revenant plusieurs fois à la charge et ne craignant pas de laisser entrevoir, dès le début, une scission profonde dans le sein du parti victorieux. Dupont (de l'Eure), Arago, Garnier-Pagès refusaient de prendre un engagement aussi formel. Il y eut, même, un instant où M. Arago se leva et parut prêt à sortir. Une tension pénible régnait parmi les assistants. Crémieux s'agitait, allant de l'un à l'autre et portant des termes d'accomodement. Marrast, solitairement assis sur une chaise près de la fenêtre, demeurait silencieux ; son attitude et son visage soucieux me frappèrent ; je le provoquai plusieurs fois à sortir de ce mutisme : soit fatigue excessive, soit inquiétude du lendemain, il ne répondit que par monosyllabes. Ledru-Rollin prit la parole pour appuyer Flocon et Louis Blanc, près desquels il était assis sur un canapé. Il le fit, en effet, mais dans un esprit de conciliation et d'un ton beaucoup moins absolu ; le sentiment de la victoire l'avait calmé et la responsabilité du pouvoir passait déjà sur sa pensée.

« Enfin, après un long débat, — pendant lequel la balance pencha successivement de l'un et de l'autre côté, — une rédaction intermédiaire fut adoptée de guerre lasse et d'urgence. Elle ne satisfaisait pleinement personne ; cependant elle était conforme à la raison et au droit, et le fait a prouvé qu'elle était sage, puisque le Peuple l'accueillit avec joie et qu'aucune protestation contraire ne vint allumer la guerre civile.

« Nous étions, presque tous, à jeun depuis le matin. On apporta quelques pains, un peu de charcuterie et de viande froide. Les verres et les couteaux manquaient. Chacun se servit comme il put et mangea debout, sans que le travail et la délibération cessassent un moment. Je partageai un morceau de pain avec Ledru-Rollin : c'était un témoignage tacite de l'oubli dans lequel nous voulions jeter nos anciens dissentiments. Flocon, qui m'avait souvent attaqué dans la *Réforme*, traversa la foule pour venir m'embrasser avec une véritable cordialité. Toutes les âmes s'épanouissaient au sentiment de la réconciliation et de la fraternité.

« Au milieu de nos préoccupations, bien des actes touchants passèrent inaperçus :

« Une femme d'ouvrier s'était attachée au vénérable Dupont (de l'Eure) ; elle ne le quittait pas, le soutenant dans sa marche, portant son chapeau et son paletot, lui préparant un siège et lui prodiguant les attentions et les soins que réclamait son âge.

« De temps en temps, des hommes et des enfants en haillons apportaient des objets de prix pour qu'on les mît en sûreté ; c'est ainsi que les richesses des Tuileries ont été sauvées en partie.

« Jean Reynaud arriva en costume de garde national. Il fut

du très petit nombre des personnes étrangères au nouveau Gouvernement qui purent assister aux scènes de la soirée. Son apparition me causa beaucoup de joie : je craignais que la philosophie ne l'eût rendu un peu trop indifférent à la politique ; à plusieurs reprises j'avais essayé de l'attirer dans la vie parlementaire, en lui proposant l'appui de nos Comités électoraux. S'il ne s'était pas constamment refusé à mes avances, sa place serait probablement faite aujourd'hui parmi nos hommes d'État. Reynaud approuva mon entrée au Ministère de l'instruction publique. « Si j'avais eu un choix à faire pour vous, me dit-il, je ne vous aurais pas proposé autre chose. C'est là que vous pouvez rendre le plus de services et que nos idées trouveront le mieux leur application. » — « Eh bien, — lui dis-je, — venez m'aider à les appliquer. L'entreprise est assez grande pour exiger le concours de plusieurs et nous sommes certains de marcher d'accord ; car nous avons un même sentiment et un même but. » Il fut convenu que nous appellerions quelques-uns de nos anciens amis, et, en première ligne, Charton. Nous nous séparâmes en nous donnant rendez-vous pour le lendemain matin au Ministère.

« Je ne quittai cependant pas l'Hôtel de Ville sans avoir organisé une protection sur nos richesses artistiques. Il fallait, pour cela, un homme qui exerçât quelque influence populaire. On me désigna, comme plein de zèle et de résolution, M. Dumoulin, ancien officier de l'Empire, qui avait figuré dans le mouvement de la journée. Je le nommai, — fort irrégulièrement sans doute, — gouverneur du Palais du Louvre, en lui adjoignant, pour ce qui regardait les collections, M. Félix Bouvier.

« Je rentrai chez moi vers le milieu de la nuit. Paris était calme, gardé seulement par quelques sentinelles volontaires. Les réverbères étaient brisés ou éteints ; mais on avait posé sur les barricades des lampions qui permettaient de les franchir sans danger.

« L'excellent ami Dutrone m'attendait chez moi. Il n'avait pas craint de quitter sa famille pour venir rassurer la mienne en lui portant des nouvelles. Ma femme était sortie dans la journée ; elle n'avait vu du mouvement que ce qui se passait au faubourg Saint-Germain ; mais elle connaissait vaguement les événements de l'Hôtel de Ville.

« Lorsque je me rendis au Ministère le lendemain matin, Dutrone m'y avait déjà précédé, redoutant quelque prise de possession révolutionnaire. La mienne fut aussi pacifique et aussi peu solennelle que possible : sauf l'émotion peinte sur quelques visages, on eût dit un simple changement de cabinet. J'ai lieu de penser que ce calme apparent n'existait pas dans

l'âme de plusieurs employés ; mais il me suffit de peu de paroles pour les rassurer.

« J'arrive ici, en effet, avec l'intention de respecter tous les droits obtenus par le travail. Quand ce ne serait pas justice, ce serait un bon calcul. J'espère, ainsi, mériter la reconnaissance et le dévouement de mes collaborateurs, et profiter de l'expérience qu'ils ont acquise par de longs services. Des hommes nouveaux auraient plus d'ardeur peut-être ; mais, novice moi-même dans l'administration, je ne puis sans danger m'entourer de novices. J'ai à redouter, — je le sais, — la routine des bureaux ; elle m'inquiète peu. Nous apportons, mes amis et moi, une assez grande somme d'idées nouvelles pour donner l'impulsion : et la plupart des fonctionnaires publics se créent une telle habitude de la souplesse que je crains plutôt de voir faire trop docilement autour de moi le contraire de ce qu'on a fait jusqu'à présent. J'aimerais mieux trouver quelque résistance ; elle me donnerait à réfléchir et m'éclairerait sur les erreurs que je puis commettre.

« Reynaud et Charton ne tardèrent point à arriver. J'installai ce dernier dans les fonctions de *Secrétaire général*. Nous nous mîmes sur le champ au travail pour expédier les affaires les plus urgentes. Notre premier soin fut la rédaction d'une circulaire aux Recteurs de toutes les Académies. Il importait de faire rentrer le calme dans les esprits ; nous y avons réussi : d'après les nouvelles que je reçois, aucune interruption n'a eu lieu dans le service ni dans les études.

« Nos journées sont ainsi réglées : le matin je donne audience à quiconque se présente ; puis je signe le travail de la veille. Reynaud et Charton arrivent : une idée est bientôt mise sur le chantier ; elle devient l'objet d'une vive conversation qui l'éclaire et la mûrit ; celui d'entre nous qui la saisit le mieux prend une plume et la rédige, sans que la causerie cesse de marcher, en faisant parfois d'énormes enjambées, tant il est facile de supprimer les intermédiaires lorsqu'on puise ses inspirations dans un foyer commun ; qui nous écouterait alors aurait souvent peine à nous suivre.

« La rédaction est lue, commentée, modifiée, souvent bouleversée, sans aucun murmure d'amour-propre. Nous nous entendons merveilleusement bien et le travail, ainsi accompli, devient un plaisir. Je vais assister aux conseils du Gouvernement, aux scènes populaires de l'Hôtel de Ville, l'esprit aussi tranquille sur ce qui se passera au Ministère que si je ne m'étais pas absenté un moment ; je m'en arrache, si je peux, avant 5 heures, pour les expéditions d'urgence ; j'y retourne le soir, et quand je rentre, souvent à une heure avancée, je trouve encore mes chers colla-

borateurs, empressés de savoir les nouvelles de la journée et de me dire ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour l'œuvre commune. Nous apprenons à nous aimer et à nous estimer de plus en plus. »

A la tête du Ministère se trouvait donc une trinité d'anciens Saint-Simoniens, unis par l'amitié, par la doctrine et par le désir d'aboutir à des résultats durables.

Le Ministre, Hippolyte Carnot, était, alors, en pleine maturité, à l'âge de 47 ans.

« C'était, — dit Lamartine, — un homme d'une trempe antique, d'un esprit ferme, méconnu et calomnié, depuis, pour quelques mots interprétés par la malignité de l'esprit de parti dans un sens démenti par sa nature et par sa vie entière. Fils du grand Conventionnel, il avait de son père ce qu'il y a d'incontestable dans les vertus publiques : l'amour des hommes, le culte des vérités, la constance et la modération. Son visage, doux de sérénité, mâle d'expression, bienveillant de regard, attrayant de sourire, rappelait un philosophe de l'école d'Athènes ; son nom révolutionnaire était un gage aux républicains... »

Voici, maintenant, ce qu'a dit, de ses collaborateurs Ferdinand-Dreyfus, alors président de la Société de l'Histoire de la Révolution de 1848, à la fête des Écoles de la Ligue française de l'Enseignement en 1908 :

« Le *Sous-Secrétaire d'État* était Jean Reynaud, homme de pensée, d'action et de cœur. Pupille du conventionnel Merlin de Thionville, « il avait été plongé en pleine patrie avant d'être « plongé en pleine nature ». Legouvé l'appelle « un citoyen de « l'infini ». Pour ceux qui l'ont connu, Jean Reynaud était un homme de génie. Géologue, physicien, chimiste, il se servait des sciences, « non pour en tirer des livres scientifiques, mais pour en « faire des instruments de croyance ». Sa philosophie religieuse, sa soif d'immortalité le portaient vers les mystères de l'astronomie. Sa merveilleuse intelligence lui permettait de se transporter en un moment dans les sphères les plus diverses de la pensée.

« Edouard Charton était actif, aimable, courageux, attachant et simple. Il s'était fait éducateur populaire, maître d'école des humbles et des délaissés. Le *Magasin Pittoresque*, fondé par lui en 1833, avait été un essai heureux d'enseignement par la gravure sur bois. Ce recueil de morale, d'histoire, d'archéologie, s'adressait aux foyers modestes, aux familles laborieuses qui, le soir, autour de la table commune, s'initient par l'image à la science vulgarisée et à la connaissance du globe. Il leur facilitait ainsi le divin plaisir de savoir. Travailleur actif et esprit conciliant, Charton sut, à la fois, dans ses nouvelles

fonctions, éclairer, plaire et diriger. « Il avait, — dit H. Carnot — « l'art de renvoyer tout le monde satisfait. » Il eut le titre de *Secrétaire général*.

Entre ces trois hommes, tout était commun, le passé, la foi politique, les conceptions et les espérances : pour eux « la Révolution de février était un triomphe du spiritualisme entrant dans la pratique sociale par le règne des grandes maximes de liberté, d'égalité, de fraternité ». (H. Carnot.)

« Faire, au nom de ces maximes, la juste part de l'homme et celle du citoyen ; n'exiger du premier rien qui blesse sa dignité personnelle ou sa liberté, rien qui diminue le mérite de la créature devant le créateur ; mais en exiger assez cependant pour que l'anarchie ne pénètre pas dans la société... ; lier, en un mot, le citoyen à l'État par cette réciprocité de devoirs ; l'État donne à chacun de ses membres les moyens de valoir tout ce qu'il vaut ; chacun d'eux donne à l'État tous les services dont il est capable. »

H. Carnot fut Ministre pendant cent vingt-cinq jours. Maintenu le 13 mai par la Commission du pouvoir exécutif, avec Jean Reynaud comme Sous-Secrétaire d'État, il fut conservé le 28 juin par le général Cavaignac, mais se retira le 8 juillet après un vote hostile de l'Assemblée.

Ce ministère fut un des plus féconds en grandes conceptions. L'historien s'étonne qu'au milieu de la tempête trois hommes aient pu suffire à une si lourde besogne. « Jamais, dit Carnot, administration ne fut plus simplement conduite au milieu d'un calme plus parfait ; ceux de mes collègues qui venaient me voir et qui vivaient dans leurs hôtels environnés de soldats au bivouac, étaient frappés du contraste. »

Toute la journée, les députations se succédaient.

« A chaque instant, — raconte Jules Simon, — l'huissier ouvrait la porte à deux battants : les délégués de la Butte des Moulins, les Églises réformées de France, le Club de la Libre pensée.

« Le Ministre ou le Sous-Secrétaire d'État, tantôt l'un, tantôt l'autre, — et Charton le plus souvent, — quittait sa plume pour un moment, écoutait la harangue, répondait quelques belles

paroles : la salle retentissait d'applaudissements, et la députation défilait pour faire place à une autre.

« Parfois la manifestation se dirigeait vers l'Hôtel de Ville. Le 1er mars, un imposant cortège, composé de Dames inspectrices et patronnesses des crèches, salles d'asile et ouvroirs de Paris, menant une troupe d'enfants, traversa les quartiers les plus populeux ; en tête du cortège marchaient Mmes de Beauvau, de Marmier, de Lamartine, Jules Mallet ; puis, se donnant la main, un rabbin, des prêtres et un pasteur. Sur les bannières déployées se lisaient les devises suivantes : « Éducation pour tous les enfants du peuple, Crèches, Salles d'asile, Écoles, Apprentissage, Principe sacré de la famille. Laissez venir à moi les petits enfants. » Le Peuple, — dit le *Journal officiel de l'Instruction publique*, — accueillit avec une profonde sympathie cette généreuse manifestation. »

Dès son arrivée au pouvoir, Hippolyte créa une **Haute-Commission des Études** comprenant d'éminentes personnalités scientifiques et littéraires :

d'illustres savants : le chimiste Boussingault ; le géologue Élie de Beaumont ; le naturaliste Geoffroy-Saint-Hilaire ; les mathématiciens Liouville, Poncelet ; le médecin Serres en firent partie ;

de même, Boulay (de La Meurthe) président de la Société pour l'Enseignement élémentaire ; les juristes Ortolan, Blondeau ; les économistes Leplay, Edgard Quinet, l'historien Henri Martin (Michelet refusa sa participation) ;

le chansonnier Beranger apportait sa gaîté, « son expérience des hommes et la sagacité de ses vues ». (H. Carnot.) ;

Jean Reynaud présidait la Commission, « avec son intelligence encyclopédique et la solidité de son savoir ». (H. Carnot.) ;

le philosophe Charles Renouvier en était le secrétaire : il devait, involontairement, causer la chute du Ministre par son *Manuel civique* à lui demandé par H. Carnot, qui en porta la responsabilité. Mais sa critique à l'Assemblée, par des députés cléricaux

qui avaient comploté la chute du Ministre — pour abattre des projets qui les inquiétaient, — fut seulement un prétexte...

La Haute Commission a analysé, discuté et amendé les propositions législatives du Ministre. Elle leur a confirmé, par là-même, un caractère méthodique, et, en quelque sorte, scientifique, qui en a fait la valeur et qui en a assuré la pérennité, même après leur éclipse sous le Second Empire...

CHAPITRE III

LES RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La Sous-Commission de l'Enseignement primaire fut saisie d'un projet hardi et complet :

« Nous avons aujourd'hui, — écrivait H. Carnot dans son *Mémorial*, — le gouvernement populaire ; occupons-nous d'abord des enfants du peuple. »

A la veille de la Révolution, en 1847, le budget de l'Instruction primaire n'était que de 3 millions.

La loi de 1833 avait été une loi de progrès relatif : elle avait créé une École primaire par commune ou réunion de Communes, précisé les ressources financières nécessaires à l'entretien des écoles et au paiement des maîtres. Mais, que de lacunes ! Point d'obligation. Point de gratuité (sauf pour les enfants indigents). Rien sur l'enseignement des filles. Un brevet unique exigé des instituteurs congréganistes dans les Écoles tenues par les Frères ; la lettre d'obédience tenant lieu de diplôme dans les écoles tenues par les Sœurs. La moyenne du traitement annuel, — y compris le casuel, — ne dépassait pas 450 francs ; les Instituteurs étaient nommés par des Comités d'arrondissement, sur la présentation du Conseil municipal, « moralement opprimés, — disait H. Carnot, — par la misère et par l'humilité de leur position ».

A la veille de la IIe République il y avait 63.000 écoles, fréquentées par 3.500.000 élèves.

Mais, derrière les mirages de la statistique, apparaissait la réalité : « Dans les villages, la mauvaise saison était la saison d'apprendre ; l'école se remplissait ; au temps des longs jours, l'école se vidait. »

L'instruction s'arrêtait à 12 ans pour les garçons et 11 ans pour les filles. Des 19.414 écoles de filles presque toutes étaient congréganistes. Ajoutons, pour être complet, quelques salles d'asile, des ouvroirs pour les fillettes, quelques écoles d'apprentissage, et, pour les adultes, des cours du soir organisés à Paris, à Metz et à Bordeaux.

Dans sa brochure sur son Ministère, H. Carnot dit encore :

« Les lois de l'Instruction primaire nous sont toutes tracées dans les immortelles déclarations de nos pères.

« L'instruction primaire embrasse toutes les connaissances nécessaires au développement de l'Homme et du Citoyen.

« La définir ainsi, c'est assez dire combien elle doit s'élever au-dessus de son état actuel. C'est assez dire aussi que la République ne saurait souffrir sans dommage qu'un seul de ses enfants en soit privé. Elle est donc gratuite dans toute son étendue.

« La préparation d'une loi d'instruction primaire devait donc nous occuper avant tout. Nous en jetâmes les bases : elles furent conformes aux principes que j'avais soutenus dans tous les temps : la gratuité, l'obligation, la liberté de l'enseignement :

« *La gratuité :* afin d'effacer toute distinction dans les écoles entre l'enfant du riche et l'enfant du pauvre. Il est bien entendu que le système de gratuité doit se modifier, dans son application, selon les nécessités financières du pays.

« *L'obligation :* j'avais pu en étudier les résultats en Allemagne ; d'ailleurs, dans un pays où le suffrage universel est proclamé, l'instruction devient un devoir civique. La liberté de l'enseignement n'est point la liberté de l'ignorance.

« *La liberté de l'enseignement :* je l'ai toujours regardée comme inséparablement liée à la constitution d'une éducation nationale.

Le *décret sur l'Enseignement primaire* fut la pensée maîtresse du Ministère Carnot.

Il ne fut déposé que le 30 juin. Mais il était prêt depuis longtemps. Il se rattachait, directement,

aux idées de la Convention, aux plans de Condorcet et de Lakanal.

« La différence entre la République et la Monarchie, — disait H. Carnot, — c'est qu'en République la libre volonté des citoyens détermine seule la marche des affaires ; de la « bonne préparation » de cette volonté dépend le salut.

« Il ne s'agit plus seulement de mettre les enfants en mesure de recevoir les notions de la lecture, de l'écriture et de la grammaire. *Le devoir de l'État est de veiller à ce que tous soient élevés de manière à devenir véritablement dignes du grand nom de Citoyen qui les attend. L'enseignement primaire doit, par conséquent, renfermer tout ce qui est nécessaire au développement de l'Homme et du Citoyen, tel que les conditions actuelles de la civilisation française permettent de les concevoir.*

« Les programmes seront élargis. L'enseignement primaire doit concourir plus directement à l'éducation morale et particulièrement à la consécration des principes de fraternité... « C'est là, — ajoute Carnot, — qu'il vient se joindre à l'enseignement religieux qui n'est pas du ressort des écoles, mais auquel nous faisons un appel sincère, à quelque culte qu'il se rapporte, parce qu'il n'y a point de base plus solide et plus générale à l'amour des hommes que celle qui se déduit de l'amour de Dieu. »

« En République, l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit : « *obligatoire* parce qu'aucun citoyen ne saurait être dispensé, sans dommage pour l'intérêt public, d'une culture intellectuelle reconnue nécessaire au bon exercice de sa participation personnelle à la souveraineté ; *gratuit* par là même que nous le rendons obligatoire et parce que, sur les bancs des écoles de la République, il ne doit pas exister de distinction entre les enfants des riches et des pauvres ».

H. Carnot est pour la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire pour « le droit à tout citoyen de communiquer aux autres ce qu'il sait et de faire élever ses enfants par l'instituteur qui lui convient ». Il ne « reconnaît d'autres arbitres compétents sur ce point délicat que les pères de famille ».

Il suffira que le *futur maître fasse, devant un jury équitable, la preuve de son aptitude à enseigner.*

Le projet fait disparaître le certificat de moralité.

C'était l'application de la parole de liberté « que

la République a jetée au monde avec enthousiasme ». Fidèle aux généreuses illusions de son parti, H. Carnot voulait concilier « une éducation forte et nationale, donnée et soutenue par le gouvernement » avec la libre concurrence exercée soit par les individus, soit par les sociétés religieuses auxquelles il se bornait à refuser la personnalité civile et le droit de propriété à ce titre.

Il avait promis à ses électeurs, deux ans auparavant en 1846, de voter pour la liberté d'enseignement, sans mesures préventives : le ministre tenait la parole du candidat.

« Les *Écoles privées pouvaient s'ouvrir après déclaration préalable ; elles étaient soumises à l'inspection ; aucune disposition restrictive ne s'appliquait aux méthodes d'enseignement.* »

Si donc, l'esprit du projet était franchement démocratique, il ne s'élevait pas jusqu'à la conception de l'enseignement laïque. L'enseignement religieux ne faisait pas partie intégrante du programme primaire ; mais il était maintenu, à condition d'être donné par les ministres des différents cultes.

Les hommes de 1848 étaient profondément religieux ; ils rêvaient de réconcilier l'Église et la Démocratie :

« Transportez, — disait Lamartine, — la charité infinie du christianisme, de la conscience de l'Individu dans la conscience des Gouvernements. Vous aurez créé la République impérissable : car vous aurez mis dans votre gouvernement tout ce que le temps contient de vérité et tout ce que l'Évangile contient de charité. »

H. Carnot, par politique, voulait attacher le clergé inférieur à la République. « La France, disait-il, n'oublie pas qu'en 1789 ses curés se réunirent au Tiers-État de l'Assemblée Nationale... Il appartenait au Gouvernement républicain de les convier franche-

ment à l'exercice de tous les droits et de tous les devoirs civiques. »

Il faut — dit Ferdinand-Dreyfus — aller jusqu'à Edgar Quinet pour trouver la conception de l'École laïque, avec un enseignement de la morale, distinct — sans hostilité, — des morales religieuses qui s'y superposent hors de l'École. Au moment de la discussion de la loi Falloux, en février 1850, Quinet demanda que l'instruction « morale et religieuse » ne tint pas compte « des dogmes particuliers aux diverses communions » : sinon l'enseignement développerait les antipathies profondes qui divisent les Églises différentes.

L'École laïque devait devenir « le lieu de méditation où s'enseignera l'union, la paix, la concorde civile ».

A la législative de 1849, comme à la Constituante de 1848, les idées de laïcité exclusive semblaient prématurées...

L'enseignement agricole dans les Écoles primaires fut réglementé, en liaison avec les Ministres de l'Agriculture, Bethmont et Touret. Le Ministre de l'Instruction publique, — dans une circulaire aux Recteurs, datée du 27 février (trois jours après son arrivée rue de Grenelle) — disait que « les règlements relatifs à l'introduction de l'enseignement agricole, — non encore appliqués dans *toutes* les Écoles primaires, — devaient être réalisés de la façon la plus sérieuse ».

« Il sera facile de soutenir la théorie par la pratique en joignant aux expériences qui peuvent se faire dans les jardins des écoles, l'observation raisonnée des travaux agricoles des environs... Le Gouvernement veut que les connaissances essentielles à l'agriculture soient étendues, autant que possible, dans toutes les écoles... Je vous prie de me faire connaître ce qui existe à cet égard *dans les Écoles Normales primaires* de votre ressort ce qui pourrait exister en fait, dès à présent, *dans toutes les Écoles primaires.* »

Le 17 juillet 1848 (après la chute de H. Carnot), l'Assemblée constituante organisait, — sur la demande du Ministre Tourret, — un *enseignement agricole professionnel complet*, avec des *fermes-écoles*, des *Écoles régionales* et un *Institut national agronomique*. Dans les fermes-écoles seraient admis *gratuitement* des apprentis, choisis parmi les travailleurs du sol, appelés plus tard à s'élever de degrés en degrés jusqu'à l'École supérieure.

Le citoyen Joigneaux réclamait *pour les filles des cultivateurs un enseignement professionnel* qui les empêchât de se dégoûter des campagnes : « Les femmes, — disait-il, — ont une mission très importante à remplir dans nos exploitations rurales. Ignorantes, elles ne peuvent que seconder fort mal des hommes intelligents, quand elles n'entravent pas leur marche ; et puis, il ne saurait y avoir entre eux de sympathies durables. »

Les **Salles d'asile** n'étaient guère, jusqu'en 1848, que des établissements charitables : elles n'avaient aucune place dans la loi. Les religieuses qui les dirigeaient souffraient impatiemment le contrôle et la surveillance des dames patronnesses. On y faisait peu pour l'éducation de la première enfance. Villemain avait essayé de les relier aux écoles primaires. Salvandy avait protégé la maison de la rue Neuve-Saint-Paul, destinée à compléter l'instruction des personnes vouées à la direction et à l'inspection des salles d'asile. Mme Pape-Carpentier avait commencé à consacrer sa vie à l'éducation du premier âge fondée sur l'affection.

La Haute Commission des Études, à peine réunie, s'occupa de la réforme des salles d'asile. Leur nom, qui rappelait des idées de misère et d'aumône, fut remplacé par celui d'**École maternelle :** l'enfant devait

y trouver l'éducation qu'il ne pouvait recevoir de sa mère, c'est-à-dire les soins du corps, le langage du sentiment, et ces petits exercices destinés, non pas encore à meubler l'intelligence, mais seulement à l'entr'ouvrir.

Dans la pensée de Jean Reynaud et de H. Carnot, la salle d'asile n'est ni une école d'instruction, ni un lieu de refuge pour les enfants privés de leurs parents :

« Appelons de tous nos vœux l'époque où la première enfance ne pourra s'écouler nulle part plus heureusement qu'au foyer domestique, où rien n'empêchera la mère, suivant le vœu de la nature, de vaquer aux soins de l'éducation de ses enfants.

« En attendant, l'École maternelle doit être regardée « comme le domicile de la meilleure des mères qui, rassemblant autour de ses enfants ceux des familles du voisinage, s'appliquerait à les développer sans fatigue tous ensemble sous le triple rapport du cœur, de l'intelligence et du physique, tout en les excitant à s'égayer. »

Un arrêté du 28 avril installa officiellement l'**École maternelle normale** dans la maison de la rue Saint-Paul. Mme Pape-Carpentier la dirigea pendant vingt-sept ans ; la maison fut transférée, plus tard, rue des Ursulines, sous le nom de « Cours pratique des salles d'asile ». L'École nouvelle devait compléter l'instruction des élèves et leur apprendre « à diriger les écoles maternelles dans l'esprit de la République ». Quelques mois plus tard, Mme Pape-Carpentier adressait un mémoire approfondi à la commission de la Constituante chargée d'examiner le projet H. Carnot. Elle traçait tout un plan d'organisation d'écoles normales, comprenant des écoles maternelles modèles, des salles d'exercice ; des salles de classes et d'étude pour les leçons théoriques ; des logements suffisants pour recevoir les aspirantes pensionnaires étrangères à la ville. « L'éducation de

l'enfant doit être, — disait-elle — l'éducation du cœur humain. L'école n'a plus seulement à recueillir les enfants, mais à préparer des hommes... Il est d'une importance de vie ou de mort que la femme apprenne à remplir sans illusion cette véritable mission de salut public. »

L'éducation des filles tourmentait, à juste titre, les Hommes de 48.

« Le prochain mouvement social, — écrivait H. Carnot, — sera de relever les femmes de l'état de minorité où elles sont maintenues. » De l'éducation de la femme dépendent l'unité morale de la famille, l'union du ménage, la communauté des croyances.

Qui ne se rappelle la page enflammée de Michelet, écrite en 1845 ? « Si vous entrez le soir dans une maison, si vous vous asseyez à la table de famille, une chose vous frappera : la mère et la fille sont ensemble, d'un même avis, d'un côté, et le père est de l'autre et seul... ; 600.000 filles sont élevées par des religieuses sous la direction des prêtres. Ces filles seront bientôt des femmes, des mères, qui livreront aux prêtres, autant qu'elles pourront, leurs filles et leurs fils. »

En 1848, il n'y avait que 11 Écoles normales de filles, créées par Villemain, et point d'École normale supérieure. H. Carnot songea à affecter à cette destination la maison de Saint-Denis devenue « une grande pépinière d'Institutrices pour toute la France ».

H. Carnot aurait voulu que les Écoles primaires de Filles formassent de *bonnes ménagères*, — pour la campagne surtout, — ayant des notions précises d'économie domestique. « Quand aurons-nous, ajoutait-il, des *institutions professionnelles* pour les Femmes ? »

Pour parer au plus pressé, Legouvé ouvrait en

mars 1848, au Collège de France, un cours, fréquenté sur l'histoire morale des femmes.

C'est à cette époque, aussi, que germa, chez une personne de grand cœur et de haute expérience, imbue d'idées Saint-Simoniennes, Mme Elisa Lemonnier, la pensée d'organiser des **Écoles professionnelles** à Paris. Elle avait créé, faubourg Saint-Martin, un ouvroir charitable qui fournit du travail pendant deux mois à plus de 200 mères de famille. La gaucherie et l'inhabilité de ces ouvrières improvisées lui montrèrent combien les femmes, même à Paris, ignoraient les premiers éléments de la couture. « Coudre des paillasses n'était pourtant pas un travail délicat ni bien difficile ! » « Dès ce moment, Elisa résolut de consacrer ses efforts à l'éducation et à l'instruction des filles. »

La faiblesse de l'enseignement dans les écoles de filles tenait surtout à l'infériorité pédagogique des congréganistes qui les dirigeaient. La lettre d'obédience constituait un privilège à leur profit : Carnot la supprima le 5 juin et astreignit les institutrices au brevet de capacité. De même, les surveillantes religieuses des écoles maternelles devaient obtenir le certificat d'aptitude.

Il entrevit, — sans avoir le temps de la résoudre, — la question des congrégations enseignantes. Dans sa lettre aux cardinaux du 23 mars 1848, comme *Ministre des Cultes*, il se prononçait pour la liberté des associations religieuses, mais sous cette réserve « que ces associations purement privées, n'affecteront pas le caractère de corps constitués ayant une existence propre ; qu'elles n'essayeront pas de faire, par personnes interposées, les actes de la vie civile, dont la reconnaissance légale aurait seule pu les rendre capables, qu'enfin elles n'auront pas pour fondement des vœux qui seraient en désaccord avec l'esprit non

moins qu'avec le texte de la législation du pays ».

Certains allaient plus loin que lui :

La *Revue de l'Instruction publique*, journal modéré, qui blâma plusieurs des circulaires du Ministre, demandait, dès le 15 mars 1848 :

« La suppression des congrégations enseignantes établies dans des conditions mortelles pour tous les concurrents, qui réalisent sur les traitements des frères des économies énormes, qui trouvent dans la vente de leurs livres et de leurs images des bénéfices considérables, qui capitalisent ces sommes et en achètent des propriétés immenses, qui enfin ne meurent pas, et, en accumulant toujours ce que les temps passés leur ont légué, finissent par avoir des richesses si colossales que la lutte des particuliers contre elles sera non seulement impossible, mais ridicule. Des instituteurs et des institutrices laïques, voilà ce qu'il faut à la France... »

La question fut nettement posée le 12 juillet 1848 (donc après la démission d'H. Carnot), dans une conférence des Instituteurs et Institutrices privés du département de la Seine. (Le procès-verbal manuscrit — cité par F. Dreyfus, — est aux *Archives de la Commission de l'Assemblée constituante*) :

« La loi, qui refuse généralement à toute corporation religieuse le droit d'enseigner, a-t-elle fait une exception pour les frères de la doctrine chrétienne ? Étudiez leurs statuts : vous y trouverez la même force dans l'union, le même esprit d'obéissance mécanique sous une direction toute-puissante, le même esprit de résistance, soit passive, soit déclarée, à la loi. Qu'est-ce donc que ce pouvoir occulte, cet État dans l'État, dont la discipline ténébreuse ne reconnaît pas même dans les institutions civiles la sainteté du serment et la majesté de la justice ?... Vous n'êtes ni citoyens, ni pères de famille, vous reniez l'État et la Société ; donc vous ne pouvez faire des citoyens, des pères de famille pour l'État et pour la Société. Nous ne vous contestons nullement le droit de vous établir comme particuliers. Vous parlez de liberté : mais c'est parce que, dans votre organisation, il n'y en a pas trace ; parce que vos principes sont la destruction de ce glorieux symbole ; parce que votre doctrine est la négation de tout progrès ; parce que, en un mot, vous avez voulu être des instruments et non des hommes, que nous vous refusons l'honneur et le pouvoir de faire des hommes. »

CHAPITRE IV

L'ENSEIGNEMENT DES ADULTES ET LA SÉLECTION DES ÉLITES

Il y eut, dans les premiers mois de 1848, un admirable mouvement en faveur de l'Enseignement des adultes :

Le 29 mars, treize professeurs fondaient l'**Association Philotechnique**, destinée à donner aux ouvriers les connaissances professionnelles et techniques nécessaires : des cours de géométrie, de grammaire, d'algèbre, de mécanique, de dessin, s'ouvrirent d'abord dans les salles de la Halle-aux-Draps, puis, plus tard, à l'École Turgot. Les ouvriers s'y pressaient en foule. A côté d'eux, des professeurs des lycées de Paris organisaient des cours d'histoire et de législation. Cent cinquante ouvriers-teinturiers du faubourg Saint-Marceau s'initiaient, dans l'amphithéâtre de l'École de pharmacie, à l'enseignement scientifique.

H. Carnot aurait voulu couvrir la France de *Clubs-Écoles*, à l'imitation des *Mecanic-Institutions* d'Écosse, avec salles de conférences, bibliothèques et cours pour les ouvriers. Dans les campagnes, l'instituteur, devenu bibliothécaire, aurait fait aux paysans des lectures instructives et amusantes.

Dès le 26 février, l'éditeur Paulin était chargé d'organiser les **Bibliothèques communales ;** des collections de livres usuels auraient été mises dans chaque quartier à la disposition du peuple de Paris.

Une pensée féconde fut la création, les 4 mai et 17 juin 1848, du **Service officiel des Lectures publiques du soir.** « Le Collège de France, — disait Émile Deschanel, — avait ses lecteurs et professeurs royaux ; le Ministre de la République voulut que le peuple souverain eût, aussi, ses lecteurs et professeurs. » Ces lectures étaient destinées à initier le Peuple à la connaissance de nos chefs-d'œuvre. Elles devaient remplacer les bals et les cabarets. L'ouvrier, fatigué du labeur quotidien, y trouverait « un asile commode, un plaisir qui portait avec lui l'instruction, de bons conseils et la familiarité des plus grands esprits de notre race ». Il ne s'agissait ni de cours de littérature, ni de leçons de rhétorique ou d'esthétique.

Sainte-Beuve suivit avec intérêt cette expérience de vulgarisation littéraire : « Ces lectures, — dit-il, — dans lesquelles devait entrer le moins de critique possible, le strict nécessaire seulement en fait de commentaires, et où l'on devait surtout éviter de paraître professer, avaient pour objet de répandre le goût des choses de l'esprit... et d'instruire noblement les auditeurs en les amusant. »

L'auditoire était composé d'ouvriers pour les huit neuvièmes. Il y avait des bijoutiers, des dessinateurs sur étoffes, des mécaniciens, des charpentiers, des menuisiers. « Une parfaite bienséance règne dans la salle avant l'arrivée du lecteur ; dès qu'il est arrivé, le plus profond silence s'établit, et les moindres impressions se peignent, soit par un silence encore plus attentif, soit par un frémissement très sensible, comme dans les auditoires les plus exercés. Quant on lit des comédies, la gaîté brille sur les visages, et, aux bons endroits, le rire ne se fait pas attendre. » Les lectures les plus applaudies étaient les pièces de Corneille ou de Molière, la vie de

Jeanne d'Arc par Michelet. Les fables de La Fontaine déroutaient les ouvriers, « ils cherchaient où est la leçon ». Paul-Louis Courier ne portait pas : « le style travaillé et artificiel gênait les auditeurs ». Les chansons de Béranger firent moins d'effet qu'on ne l'aurait cru : « le refrain, heureux quand on chante, gêne quand on lit ». Parfois l'auditoire était chatouilleux : les récits des batailles d'Azincourt, de Poitiers et de Crécy, choquèrent son patriotisme et il s'en plaignit.

Plus tard se greffèrent sur ces lectures des **Cours complémentaires** d'histoire générale, de langue française, de droit public, d'hygiène populaire et des études biographiques sur les bienfaiteurs de l'humanité. La réaction de 1849 s'empressa de laisser tomber l'institution.

« Je vis peu à peu, — écrit Émile Deschanel, — se mêler aux blouses, qui jusqu'alors avaient rempli exclusivement mon fidèle auditoire, quelques redingotes portées par des gens à physionomie suspecte. Un soir, à la fin d'une séance où j'avais lu *Le Cid* qui avait été applaudi avec une vivacité extrême, pendant que je causais avec quelques-uns de mes auditeurs et que je m'étais un peu écarté du pupitre sur lequel j'avais laissé le livre, un de ces gens à figure vineuse dont je viens de parler s'approcha, ouvrit le volume et, tirant un carnet, commença à en copier le titre. Sur quoi, m'étant retourné par hasard et ayant vu ce qu'il faisait, je lui vins en aide et lui dis : *Le Cid*. Il écrivit sur son carnet : « Le Cidre ». Ce mouchard n'était pas des plus lettrés... Il paraît que les applaudissements un peu trop chaleureux de la soirée lui avaient donné à penser qu'il devait faire son rapport à ceux qui l'envoyaient pour m'espionner. Le lendemain, j'adressai ma démission au Ministre, qui n'était plus M. Carnot. »

Bourses d'Étude et d'Apprentissage. — C'était, chez H. Carnot, une idée très ancienne de favoriser l'accession des enfants les mieux doués aux degrés supérieurs de l'instruction. L'État devait indistinctement à tous l'enseignement élémentaire : mais il ne remplirait pas tout son devoir s'il ne facilitait pas les *études complémentaires* aux jeunes gens « que la fortune a moins heureusement dotés que la nature ». Il est de l'intérêt de la Société de ne pas laisser perdre les forces cachées que recèlent les couches profondes de la Nation. Cette idée a été reprise de nos jours sous la forme de l'*égalité devant l'instruction*. H. Carnot en avait trouvé la formule dans le projet de Déclaration des droits rédigé par son père en 1793 : « Chaque citoyen a le droit réciproque d'attendre de la Société les moyens d'acquérir les connaissances et instructions qui peuvent contribuer à son bonheur dans sa profession particulière, et à l'utilité publique dans les emplois qu'il peut être appelé à remplir par le vœu de ses concitoyens. »

On la retrouve dans un document curieux, qui est aux Archives Nationales : En 1830, quelques mois après la Révolution de Juillet, H. Carnot avait proposé au Ministre de l'Intérieur, — avec deux de ses amis, Dutrone et le Dr Simon, — de *transformer les dépendances du château de Versailles en un vaste établissement d'instruction publique destiné à recevoir les enfants des travailleurs*. C'était un moyen de faire renaître à la vie une grande ville, « le cimetière de l'ancienne monarchie ».

A des *Écoles élémentaires* auraient été annexés un *Institut d'apprentissage agricole* et un *Institut d'apprentissage industriel* où, par l'*enseignement professionnel*, se seraient formés de futurs contremaîtres. Ce grand *Internat primaire* devait conduire les enfants, dont l'aptitude aurait été reconnue, aux *Écoles supé-*

rieures, telles que l'École Polytechnique, l'École des Beaux-Arts, l'École des Eaux et Forêts.

« Il faudrait, — disait H. Carnot, — que le Peuple comprît que, là aussi, la Charte serait une vérité.

« De même que le soldat sait qu'il porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France, de même l'ouvrier saurait que son enfant trouvera, dans l'établissement, tous les secours pour s'élever là où sa capacité lui donne le droit d'aspirer. »

En 1848, l'idée du Ministre se lie à la création d'une *École d'Administration, destinée à former des Fonctionnaires et des Hommes d'État.*

« Les *bourses* doivent se transformer en un *système généreux et régulier d'adoption, en faveur des élèves d'élite des écoles primaires.* Pour consacrer l'union touchante qui s'est établie entre le Peuple et l'École Polytechnique, des *examens*, destinés à faire connaître, *dès leur enfance*, les sujets propres à cette École, auront lieu *dans les Écoles élémentaires.*

« *Les Collèges les prépareront gratuitement aux examens.* Tous les Français doivent être liés par la *solidarité d'une éducation commune ; c'est seulement dans les Écoles supérieures que se dessinera la spécialité.* »

Pour populariser cette conception, une **Fête de l'Enfance,** présidée par Béranger, aurait réuni au Champ de Mars, les élèves des Écoles de Paris. Là, à la suite d'un Concours préalable, auraient été distribuées des *bourses d'apprentissage* et des *places gratuites dans les Écoles supérieures, dans les Lycées, dans les Écoles d'Arts et Métiers, dans les fermes modèles.*

H. Carnot avait ouvert, le 27 mars, un concours pour la composition de chants nationaux : les morceaux couronnés comme les plus remarquables auraient été exécutés.

« Au cours de cette Fête Scolaire, aux élèves des Écoles primaires, — disait Jean Reynaud dans son rapport, — seraient réunis ceux des Asiles, espoirs des concours prochains, et, même, ceux des Lycées qui appellent, dès à présent, à eux, dans les Écoles inférieures, tous les plus dignes. Chaque École, précédée de sa bannière, viendrait vous présenter, Monsieur le Ministre, ceux qui dans son sein auraient mérité le diplôme : et les 1.000 concurrents, après avoir reçu de vos mains, non point une couronne, — symbole d'une vanité que la République con-

damne, — mais un rameau de fleurs du printemps, préluderaient à leur dispute intellectuelle par un banquet de frères. »

Ce lyrisme est bien « quarante-huitard »...

Dans une circulaire aux Recteurs — donc dès son arrivée au Ministère — Hippolyte Carnot se souciait du **recrutement démocratique des Grandes Écoles**, notamment de l'*École polytechnique*, pour la création de laquelle son père Lazare avait, avec son ami Prieur (de la Côte-d'Or) joué un rôle déterminant au Comité de Salut Public, à laquelle son frère Sadi (le créateur de la Thermodynamique) avait appartenu et qui, plus tard, devait recevoir ses deux fils.

Jean Reynaud, lui-même ancien polytechnicien, sorti des premiers et ingénieur des Mines, n'y était pas étranger.

« Il est juste et important au bien public — dit H. Carnot, dans sa circulaire aux Recteurs — que le recrutement de cette École, qui, jusqu'à présent, ne s'opérait qu'à des conditions inabordables, à la majorité des Citoyens, s'étende sur tout le peuple. Il est facile de prendre des mesures capables d'assurer ce résultat. Des examens destinés à faire connaître, *dès leur enfance*, les sujets propres à cette école auront lieu dans toutes *les Écoles élémentaires* et *les collèges serviront gratuitement à leur préparation aux examens de l'École Polytechnique*.

« Il m'est nécessaire de connaître, très exactement, quelles ressources l'État actuel de l'enseignement des mathématiques, *dans les Écoles de tous les degrés* de votre ressort, peut offrir à l'exécution de ce désir... »

Le lendemain, autre circulaire, complétant cette pensée :

« Monsieur le Recteur, il vous a été facile de pressentir que ma lettre d'hier touchant le recrutement de l'École polytechnique, n'était *qu'un détail d'un vaste ensemble*. Je l'ai détaché et mis en avant pour faire honneur à cette École qui, — en 1848 comme en 1830 et en 1815, — a su remplir si héroïquement ses devoirs envers le Peuple... Cette école n'est pas seulement chère au peuple français par le patriotisme qui l'a toujours distingué, mais par son institution qui est essentiellement démocratique. *La main puissante de la Convention nationale y est empreinte. Là comme sur tant d'autres points, il nous reste seulement à développer et à pratiquer ce que nous a indiqué le génie de nos pères.*

« *Il faut que toutes les branches du service national, aient, aujourd'hui, une École polytechnique.* »

Allusion, déjà, à la création de l'École d'Administration, qui était déjà conçue parmi les réformes du Ministre.

L'École d'Administration est, parmi les enseignements supérieurs nécessaires à la Démocratie, celui qu'H. Carnot estimait le plus urgent, la création d'un enseignement spécial des Sciences politiques permettant de former des cadres instruits et démocratiques au Gouvernement républicain.

Nous suivrons, pour cette création, la brochure d'H. Carnot consacrée à son œuvre ministérielle et une autre brochure publiée par lui, avec le recul du temps, en 1878 (trente ans après).

« La pensée d'un enseignement spécial des Sciences politiques n'est pas nouvelle : elle a préoccupé un génie encyclopédique comme celui de Bacon, une intelligence positive comme celle de Cuvier ; elle a frappé, aussi, chez nous la raison publique, puisqu'on la trouve indiquée dans plusieurs des cahiers de 1789, qui sont le programme de la Révolution.

« Enfin cette pensée n'est pas demeurée à l'état de simple théorie ; elle a donné lieu à des tentatives pratiques plus ou moins couronnées de succès :

« Un neveu de Colbert, M. de Torcy, qui avait été chargé par Louis XIV de missions importantes à l'étranger, créa en 1712, sous le titre d'*Académie politique*, un *collège pour les apprentis diplomates*, d'où l'on devait sortir secrétaire de légation. La Régence laissa tomber cet établissement.

« Mounier, — le célèbre Constituant, — émigré en Allemagne, fonda au château du Belvédère, près de Weimar, un *Institut pour l'éducation des jeunes aspirants aux fonctions publiques*.

« L'enseignement des « Sciences de l'État » existait déjà en Prusse, où le père du grand Frédéric l'avait introduit en 1727 ; il existait en Wurtemberg, où le duc Charles l'avait organisé en 1780. C'est dans l'Académie de Stuttgart que Cuvier fut élevé ; et c'est de là, sans doute, qu'il rapporta ses idées sur la création d'un collège administratif en France.

« Dans toute l'Allemagne, les connaissances politiques et administratives sont répandues, soit par des cours rattachés à l'ensemble des études universitaires, soit, — comme en Bavière et en Wurtemberg, — par une Faculté distincte. Munich possède même une École spéciale de diplomatie.

« En Prusse, — où l'on a multiplié à l'excès les examens et les concours, — ils sont la seule porte ouverte aux jeunes gens qui veulent entrer dans les services de l'État. Le Landreicht prussien est formel à cet égard : « Aucun emploi public ne doit être confié à qui n'a pas fait ses preuves de compétence. »

« En France, nous n'avons rien de semblable, rien qui en tienne lieu : apprentissage ni noviciat ne sont imposés aux fonctionnaires de l'ordre administratif.

« Qui ne fait pourtant cette réflexion bien simple : les malades ne s'adressent pas à des hommes étrangers aux études médicales ; les plaideurs ne confient point leurs intérêts à des hommes ignorants de la loi ; nul n'entreprend une industrie sans s'y être préparé ; nul n'aspire à commander une compagnie s'il ne possède, au moins, sa théorie militaire.

« Et l'on n'exige aucune garantie de capacité de la part du fonctionnaire qui doit administrer un département, aucune de celui qui va représenter la France à l'étranger et négocier ses plus grandes affaires !

« Serait-ce donc que la politique est plus facile à connaître et à pratiquer que tant de professions pour lesquelles on regarde un apprentissage comme indispensable ?

« C'est, au contraire, la plus compliquée des professions, puisqu'elle embrasse, en quelque sorte, toutes les autres ; puisqu'elle a, presque toujours, pour tâche, soit dans un cercle étroit, soit dans un grand cercle, de faire converger toutes les actions vers le même but.

« Cette appréciation n'est pas d'hier. Platon, dans un de ses dialogues, met Socrate en présence d'un aspirant aux fonctions publiques ; et le philosophe lui démontre si bien les peines qu'il devra prendre pour se mettre en mesure d'exercer ses fonctions, qu'il décourage le jeune ambitieux.

« J'ai nommé Bacon tout à l'heure ; voici ses paroles :

« Lorsque les rois ont à faire choix d'agents capables de gérer les affaires publiques, ils trouvent autour d'eux un vide étonnant d'hommes de cette espèce, parce qu'il nous manque un collège d'éducation générale particulièrement consacré à cet objet, où les hommes que la nature semble avoir composés, organisés tout exprès pour de tels emplois, puissent, outre les autres genres de connaissances, faire une étude particulière de l'histoire, des langues modernes, des livres et des traités de politique, pour arriver ensuite, suffisamment habiles et instruits, aux emplois civils. »

« Il n'y a aucun métier qui n'ait son apprentissage, — dit La Bruyère —. La guerre même, qui ne semble naître et durer que pour la confusion et le désordre, a ses préceptes... : il y a l'École

de la Guerre. Où est l'École du Magistrat ? L'apprentissage d'un adolescent qui passe de la férule à la pourpre, et dont la consignation a fait un juge, est de décider souverainement des vies et des fortunes des hommes...

« Dans les pays d'aristocratie, la naissance, accompagnée de la fortune, peut donner à l'État de jeunes fonctionnaires. Il faut que les démocraties puissent recruter leur personnel politique d'hommes préparés à leurs devoirs, ayant toute une vie à consacrer au service du pays.

« Chaque profession nécessite un apprentissage qui se fait dans un but personnel, et qui peut être laissé à l'initiative personnelle. Mais la profession d'administrateur s'exerçant dans l'intérêt de tout le monde, tout le monde est intéressé à ce que l'apprentissage n'en soit pas fait à l'aventure.

« L'éducation des serviteurs de l'État est donc un devoir de l'État. Ce qu'il fait pour les Ingénieurs, pour les Professeurs, pour les Militaires, pour beaucoup d'autres, il doit le faire pour les Administrateurs.

« Ce devoir, les démocraties peuvent l'accomplir en faisant émerger sans cesse de leur sein les jeunes citoyens les plus dignes de les servir. Dans une démocratie, les choix ne sont pas limités à quelques familles : ils s'étendent à l'universalité des familles. Si nous faisions, partout, en France, appel aux vocations, cherchant dans les Écoles primaires les sujets d'élite pour leur ouvrir, d'abord, la porte des Collèges, et plus tard celle des Établissements supérieurs ; si, parmi ces Établissements, il existait une École d'administration, où les Sciences politiques fussent sérieusement enseignées, l'État y trouverait une pépinière précieuse de jeunes fonctionnaires ; et cette parole de nos constitutions : « Tout le monde est admissible aux emplois », deviendrait une vérité.

« Pour arriver à la formation d'une pareille pépinière, deux systèmes étaient recommandés ; la création d'une École spéciale, ou celle d'un certain nombre de Chaires rattachées aux Facultés.

« J'aurais moi-même incliné de ce côté, ayant fait une grande partie de mes études en Allemagne. Mais de nouvelles réflexions modifièrent mon opinion.

« Les institutions ne se transplantent pas d'un pays à l'autre sans subir de notables transformations pour s'approprier à l'esprit national.

« Cuvier était revenu de Stuttgart disant : « Peut-être serait-il possible, et à coup sûr il serait très utile d'établir, — comme en Allemagne, — un enseignement régulier des diverses branches de l'Administration, et de n'admettre aux emplois que ceux qui auraient suivi cet enseignement. » Mais plus tard il semble

avoir penché vers l'idée de confier à une École spéciale la préparation des candidats aux services publics, « notamment aux fonctions de sous-préfet, de préfet et de maître des requêtes ».

« C'est aussi à l'idée d'une École que nous nous arrêtâmes. »

Dès le 29 février, la « *Haute Commission des Études scientifiques et littéraires* », formée près du Ministère de l'Instruction publique, étudia le projet ; elle l'approuva, et, le 8 mars, H. Carnot obtint du Gouvernement provisoire ce *décret :*

« *Une École d'Administration, destinée au recrutement des diverses branches d'administration dépourvues jusqu'à présent d'Écoles préparatoires, sera établie sur des bases analogues à celles de l'École polytechnique.* »

« Ce n'est pas seulement le juste renom et la popularité de l'École polytechnique qui nous avaient inspiré ce rapprochement. Il caractérisait la pensée même de la nouvelle institution. C'était bien un établissement d'Enseignement supérieur que nous voulions fonder ; ses élèves, à leur sortie, devaient faire un stage analogue à celui que font les Polytechniciens aux Mines, aux Ponts-et-Chaussées, à Metz autrefois, à Fontainebleau aujourd'hui.

« Dès que je fus en possession de mon décret, nous nous mîmes à l'œuvre. Mais la République de 1848, — obligée de payer les dettes de la Royauté, comme celle de 1870 a dû payer les dettes de l'Empire, — était pauvre. Elle nous donna quelques milliers de francs (5.000, je crois), pour établir l'enseignement administratif.

« Notre premier soin devait être de lui trouver un abri :

« Il existait dans la rue Saint-Jacques, près du Lycée Louis-le-Grand, un vieux bâtiment, très délabré et destiné à une prochaine démolition, pour ses terrains être réunis à ceux du lycée. C'était l'ancien collège du Plessis, qui avait déjà servi de berceau à l'École normale et que celle-ci venait d'abandonner pour prendre domicile rue d'Ulm. Nous y installâmes quelques tables, quelques bancs, quelques lampes : et voilà notre École fondée.

« Pas tout à fait : il y manquait encore des Professeurs et des Élèves.

« Les mêmes considérations d'économie nous imposèrent une mesure que l'on nous a reprochée, et qui n'était pas sans reproche ; mais elle était la seule possible, et ne devait être, d'ailleurs, que transitoire : celle d'emprunter des Professeurs à un célèbre

établissement scolaire (le Collège de France). Ce qui prouve combien cette nécessité était reconnue, c'est l'empressement avec lequel MM. les Professeurs voulurent bien nous apporter leur concours désintéressé.

« *La position des élèves de l'École d'Administration*, à l'égard du Collège de France, était fort analogue à celle des *élèves de l'École normale à l'égard de la Sorbonne.*

« Les examens d'entrée dépassèrent toutes nos espérances : 900 candidats se firent inscrire pour 150 places à donner. Le concours fut des plus brillants.

« Les programmes furent rédigés par Jean Reynaud, — ce grand esprit, ce grand caractère, un homme dont la fin prématurée fut un malheur pour la France —. Je n'hésite pas à m'exprimer ainsi, sûr d'être approuvé par tous ceux qui l'ont connu.

« Notre ambition visait plus haut qu'à établir une pépinière pour les Services publics : nous voulions *élever en France, le niveau de l'éducation politique, à la fois par l'exemple, par le rayonnement et par la concurrence.* C'est pourquoi les programmes, peu exigeants d'abord, comme il convenait à un début, devaient, — à côté de l'Enseignement professionnel, — faire une large part aux Études scientifiques et littéraires, qui meublent les intelligences et leur donnent de l'ampleur.

« Je ne dirai pas comment les cours étaient faits : c'étaient ceux du Collège de France. Ils étaient suivis avec intérêt, presque avec passion, grâce au talent des professeurs et au sentiment qui animait les disciples. L'opinion publique prenait en grande faveur la nouvelle institution.

« Tout marchait à souhait. Une seconde promotion de 100 élèves venait de s'adjoindre à la première. Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, avait fait présenter par son nouveau Ministre de l'Instruction publique, M. Vaulabelle, un projet de loi constitutif de l'École, et M. Bourbeau, membre de l'Assemblée nationale, avait rédigé, sur ce projet, un rapport très étendu et très étudié, lorsque l'élection présidentielle du 10 décembre 1848 vint tout changer.

« La réaction s'étant installée avec M. de Falloux au Ministère de l'Instruction publique, commença immédiatement, contre l'École nationale d'Administration, une campagne qui annonçait le parti pris de la détruire : les cours furent suspendus, repris et suspendus encore, afin, sans doute, de jeter le découragement dans l'esprit des jeunes gens. Puis, à propos de la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Bourbeau, le Ministre demanda l'ajournement de la discussion. Enfin, le 22 janvier, il apporta deux projets de loi : l'un supprimant l'École par le retrait du projet Vaulabelle ; l'autre, annonçant l'organisation, dans les

Facultés d'un enseignement du Droit public et administratif.

« Faut-il croire que l'œuvre de destruction trouva un certain appui dans un autre sentiment que dans celui de la réaction politique ? On le crut du moins, puisque M. Jules Simon dit à cette occasion : « La grande objection contre l'École d'administration a été qu'elle rendrait les protecteurs inutiles. »

« Trente années, bientôt, ont passé sur cette époque. Si « l'École nationale d'Administration » avait continué d'être en donnant de pareils résultats, elle eût formé des générations de jeunes administrateurs, des diplomates des financiers, qui n'auraient pas manqué à la France dans les épreuves qu'elle a traversées. »

L'utilité de cette École d'Administration était telle que, sous la IIIe République, l'initiative privée, avec Boutmy, a réalisé un *Collège libre des Sciences politiques et sociales*, qui remplissait, en partie, le même but. Ce Collège, — complémentaire de la Faculté de Droit, — instruisait, en diverses branches, de futurs diplomates, financiers, etc. Mais il n'avait pas la cohésion, l'esprit de corps collectif et national, les débouchés officiels des grandes Écoles de l'État.

Aussi, malgré les grands services rendus par le Collège Boutmy, revint-on, sous la IVe République, à la conception quarante-huitarde.

Après la guerre, — malgré notre pauvreté, — les questions financières comptaient peu : on put donc, hier, installer la nouvelle École nationale dans ses meubles et réaliser pleinement un enseignement complet, très brillant et très judicieux.

Il est encore trop tôt pour juger la valeur de la nouvelle École nationale de la rue des Saints-Pères. Mais les programmes d'enseignement y ont été très bien conçus. Il est à espérer que les premières promotions — qui vont sortir — montreront l'utilité de la création d'Hippolyte Carnot et de la IIe République, pour élever l'esprit intellectuel et moral des Fonctionnaires et en faire autre chose que des protégés d'un Régime nommés à la faveur...

CHAPITRE V

LA DIGNITÉ DES INSTITUTEURS ET LEUR ROLE CIVIQUE

La leçon des « Manuels civiques »

Dès le 27 février, — trois jours après son arrivée au Ministère, — H. Carnot adressait aux Recteurs la circulaire suivante :

« Monsieur le Recteur, la condition des Instituteurs primaires est un des objets principaux de ma sollicitude. Ce sont les membres de la hiérarchie universitaire qui touchent le plus directement à tout le Peuple ; c'est à eux que sont confiées les bases de l'Éducation nationale.

« *Il n'importe pas seulement d'élever leur condition par une juste augmentation de leurs appointements ; il faut que la dignité de leur fonction soit rehaussée de toutes manières ; dans ce but,* je veux que le principe de l'émulation et de la récompense soit introduit parmi eux.

« Il faut qu'au lieu de s'en tenir à l'instruction qu'ils ont reçue dans les écoles normales primaires ; ils soient constamment sollicités à l'accroître.

« Il faut que les progrès qu'il leur sera possible de réaliser dans cette éducation solitaire soient constatés comme ceux qu'ils avaient accomplis dans les écoles où ils se sont formés.

« Il faut que ces progrès leur deviennent profitables ainsi qu'à la République.

« *Rien n'empêche que ceux qui en seront capables ne s'élèvent jusqu'aux plus hautes sommités de notre hiérarchie.* Leur sort quant à l'avancement ne saurait être inférieur à celui des soldats ; leur mérite a droit aussi de conquérir des grades.

« Il suffit de quelques livres de mathématiques, de physique,

d'histoire naturelle, d'agriculture, pour que ceux qui ont reçu les dons du génie parviennent par leurs méditations jusque dans les rangs les plus élevés de la science.

« Mais, pour que tous soient animés dans une voie d'émulation si glorieuse, il est nécessaire que des positions intermédiaires leur soient assurées. Elles le seront naturellement par l'extension que doit recevoir, dans les Écoles primaires supérieures, l'enseignement des Mathématiques, de la Physique, de l'Histoire naturelle, de l'Agriculture.

« Les Instituteurs primaires seront donc invités, dans toute l'étendue de la République, à se préparer à servir au recrutement du personnel de ces Écoles. Tel est un des compléments de l'établissement des Écoles normales primaires. *L'intérêt de la République est que les portes de la hiérarchie universitaire soient ouvertes aussi largement que possible devant* ces magistrats populaires.

« Portez dès à présent, Monsieur le Recteur, à la connaissance des Instituteurs primaires et de l'École normale de votre ressort, ces vues du Gouvernement à leur égard. »

« Formons des citoyens nouveaux pour les institutions nouvelles... » Tel fut le premier mot d'H. Carnot au Conseil de l'Université ; puis, s'avançant vers les représentants de la Faculté de théologie, il ajouta :

« Nous avons fait la Révolution pour les petits et pour les humbles ; l'Évangile sera désormais une vérité. »

« *Nous sommes*, — écrivait-il dans son *Mémorial*, — *des Ministres révolutionnaires : il faut que, grâce à nous, le mot Révolution cesse de faire peur.* » Les instituteurs lui apparaissaient comme les intermédiaires nécessaires entre le Gouvernement et la Démocratie. « Qu'ils se fassent, — disait-il, — les apôtres de la République nouvelle ; ils ont, du moins, un rapport avec les apôtres ; ils sont pauvres comme eux ; comme eux, ils ont souffert des misères du peuple. »

Les Instituteurs se donnèrent sans réserve, tout entiers, à la République. Ils étaient, au fond des campagnes, les seuls représentants de la Révolution. H. Carnot les appela à la défendre contre l'ignorance et le mensonge.

Il fallait pour rehausser leur dignité commencer

par relever leur traitement : H. Carnot se mit d'accord avec Goudchaux, Ministre des Finances, pour le porter... à 600 francs ! Ce n'était qu'un début...

Pour inspirer aux éducateurs publics la confiance en eux-mêmes, il les invitait à *se préparer aux examens des Écoles supérieures :*

Le 6 mars, il allait plus loin : il les invitait à *bri[illegible] le mandat législatif :*

« *Qu'une ambition généreuse s'allume en eux ; qu'ils oublient l'obscurité de leur condition..., qu'ils viennent parmi nous au nom de ces populations rurales dans le sein desquelles ils sont nés, dont ils savent les souffrances, dont ils ne partagent que trop la misère ; qu'ils expriment dans la législature* les besoins, les vœux, les espérances de cet élément de la Nation si capital et si longtemps délaissé. »

D'aucuns, parmi ses amis, trouvaient que le [illegible]t était dépassé. « Vous chauffez trop, — lui écrivait l'un d'eux ; — certains Instituteurs se sont monté la tête et se croient appelés à régir le monde ; de l'excès d'humiliation où ils étaient tenus, ils passent à l'excès de présomption. »

Appelés d'un seul coup et sans transition à la vie nouvelle, libérés de la dépendance dans laquelle ils végétaient, il était naturel que les Instituteurs s'agitassent. A Paris, dès le lendemain du 24 février, ils avaient décidé d'ouvrir au public des cours d'adultes sur les droits et les devoirs du citoyen. A Digne, le 16 avril, dans une assemblée générale, ils formulaient un programme de revendications professionnelles et de réformes sociales, la suppression des gros traitements, l'instruction primaire gratuite, la liberté communale, le droit au [illegible]ravail. « Pour le Prêtre comme pour l'Instituteur, une rétribution fixe, payée par l'État, sans casuel, avec une retraite assurée. » L'assemblée désignait deux candidats pour les élections ; le commissaire du Gouvernement provisoire et un maître d'école du pays.

Les Instituteurs, éducateurs des Citoyens

Aux yeux d'H. Carnot, les *Instituteurs n'étaient pas seulement les éducateurs de la Nation : ils en devenaient les guides. Ils avaient à préparer les adultes à l'exercice de la souveraineté :*

« C'est à vous — leur disait-il — qu'il appartient de faire comprendre le sens de la politique nouvelle. »

Mais ces éducateurs étaient-ils eux-mêmes préparés à leur tâche ? Pour aller au plus pressé, H. Carnot demandait qu'on composât, pour eux, « de courts manuels, par demandes et par réponses, sur les droits et les devoirs du citoyen ».

Dans sa circulaire du 6 mars, il donnait son sentiment sur le choix des futurs représentants :

« Une révolution, — disait-il, — ne doit pas seulement renouveler les institutions ; il faut qu'elle renouvelle les hommes. On change d'outil quand on change d'ouvrage. »

Les hommes nouveaux pouvaient être des paysans :

« Pour être représentant il n'est pas nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune... L'Assemblée Nationale de 1789 a compté dans son sein ce qu'on appelle des paysans et s'en est bien trouvée. Le danger que les amis sincères de la République peuvent redouter n'est pas qu'il y ait dans l'Assemblée trop peu de lettrés : c'est, plutôt, qu'il y ait trop peu de gens pratiques, honnêtement et profondément dévoués aux intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre... Entre un citoyen riche, lettré, étranger à la vie des champs, aveuglé par les intérêts différents de ceux de la masse, et un brave paysan, doué de bon sens, ayant acquis par l'expérience de la vie et des affaires un genre d'instruction qui vaut bien ce qu'on nomme l'éducation, le choix de l'électeur ne peut être douteux. Il faut que le peuple français se sente vivre dans l'Assemblée future. »

L'esprit de parti dénatura ces sages conseils. « Dire qu'un bon maître d'école pouvait être un bon député, c'était, — remarque Jules Simon, — scandaliser les licenciés et bacheliers qui garnissaient

les bancs de l'Assemblée. » L'appel au paysan parut une apologie de l'ignorance, alors que le Ministre préparait le plus vaste plan qu'on eût conçu depuis la Convention pour l'organisation de l'enseignement public. La réaction rapprocha la circulaire des bulletins que Ledru-Rollin faisait rédiger par George Sand pour dicter ses choix au pays. « Cet ostracisme de l'éducation, — disait le 8 mars le *Journal des Débats*, — nous paraît quelque chose de trop singulier, même pour un gouvernement populaire : il n'est pas juste, puisqu'on a aboli tous les privilèges, d'en réserver un seul pour la fortune et l'éducation, le privilège de exclusion. »

H. Carnot ne méritait pas ces critiques : ce qu'il voulait, c'était une représentation sincère. Il lui semblait juste de rétablir l'équilibre en faveur des intérêts agricoles, « alors, dit-il, qu'on exaltait les ouvriers de l'industrie par des louanges et des promesses exagérées ». Mais la réaction ne se piquait pas de bonne foi.

C'étaient, trente-trois ans plus tard, à l'Assemblée Nationale de 1871, les conservateurs qui se glorifiaient du nom de ruraux : c'étaient alors « les grands propriétaires et les gentilshommes vivant sur leurs terres ». Mais ceux qu'appelait le Ministre en 1848 étaient les petits cultivateurs, travaillant de leurs mains, peu au courant des idées politiques, très éclairés au contraire sur les besoins de l'agriculture, hommes simples et utiles qui forment la majorité des électeurs.

H. Carnot passa pour un montagnard farouche ; son appel au bon sens parut subversif. Dès ce moment, on lui prédit un 9 thermidor...

Les Manuels d'Enseignement civique se multiplièrent à l'appel du Ministre ; il y en eut d'obscurs, il y en eut de célèbres :

A Nancy, à Orléans, les Recteurs envoyèrent gratui-

tement aux instituteurs des instructions qui devaient être lues dans les réunions électorales, au milieu du calme et de la gravité convenables. « Choisissez, — disait un professeur de Nancy, — les hommes en qui vous reconnaîtrez le plus de vertus privées, de lumières, de dévouement et d'abnégation : quelle que soit la position sociale qu'ils occupent, ils pourront représenter dignement la Nation. Si, à ces vertus privées, à ces qualités de l'honnête homme, se joignent une intelligence élevée et des connaissances spéciales sur les questions qui touchent l'organisation des Sociétés, alors vous aurez rencontré les candidats les plus dignes de votre confiance. Si ces deux ordres de qualités se trouvaient départis à deux candidats différents, n'hésitez pas : préférez le premier au second. N'oubliez pas que, pour consolider le nouvel édifice social il faudra autant et plus de vertu que de talent, plus de charité que de science. »

Les Manuels différaient profondément de forme et d'inspiration. Les uns étaient conservateurs et cherchaient à rassurer les paysans contre les conséquences sociales de la Révolution. Les autres étaient religieux, catholiques et appelaient le pape à bénir la République. D'autres prêchaient l'évangile socialiste. D'autres enfin avaient un caractère dogmatique et philosophique.

Le petit catéchisme républicain de Seine-et-Marne, par « un cultivateur », est un commentaire des idées d'H. Carnot :

« Il est à désirer que toutes les classes de citoyens soient représentées à l'Assemblée Nationale ; celle des ouvriers et des cultivateurs, tout comme celle des militaires et des avocats... Dans chaque commune, la République doit instituer une école gratuite ; dans chaque canton ou dans chaque arrondissement, un lycée où tous les enfants pourront recevoir une instruction plus développée. Il faut que l'enfant du plus pauvre citoyen, s'il est intelligent, puisse acquérir une éducation proportionnée à son esprit et servir la République de toutes les forces de son intelligence.

Le Manuel d'Eugène Sue, le « *Républicain des campagnes* », traite des réformes sociales :

« Aujourd'hui, — dit-il, — tous les pays d'Europe sont, comme nous, révolutionnaires ; nous avons la paix au dedans comme au dehors ; nous sommes dans les conditions les plus rassurantes possibles. »

Ses quatre entretiens portaient sur les ateliers nationaux, sur les crèches et les salles d'asile communales, sur l'éducation gratuite, sur les ferme-modèles et les écoles d'agriculture. Il se déclarait aussi pour l'impôt progressif, pour l'assurance des propriétés par l'État et pour l'association « qui, en appliquant la fraternité, empêchera 48 de ressembler à 93. »

Les Manuels remarqués par la Haute Commission des Études furent, surtout, ceux de Ducoux (plus tard, préfet de police), d'Henri Martin (qui avait succédé à Guizot à la Faculté des Lettres) et du philosophe Charles Renouvier. C'est, sans doute, pour les propager que, le 23 mars 1848, le Gouvernement provisoire votait au Ministre un crédit... de 5.000 francs !

Le *Catéchisme Républicain* ou *Manuel du Peuple*, par le citoyen Ducoux, commissaire délégué dans le département de Loir-et-Cher, définissait clairement les avantages de la République :

« Tout le monde, riche ou pauvre, a sa part du pouvoir : car tous les citoyens ont, non seulement le droit de nommer les députés, mais encore le droit d'être nommés eux-mêmes députés ou représentants à l'Assemblée Nationale. Sous l'ancien Gouvernement, la France n'avait que 200.000 électeurs ; les députés, nommés seulement par les riches, ne s'occupaient pas des intérêts des pauvres... Un député pouvait être en même temps un fonctionnaire du Gouvernement : de sorte que, pour obtenir des places ou de l'avancement, les députés trafiquaient de leur conscience ou de leur vote. C'est ce qui expliquait cette corruption monstreuse qui avait envahi le pouvoir, faisant accorder les emplois publics, non pas au mérite ou à l'intégrité, mais à l'intrigue ou à la cupidité... »

Le *Manuel de l'Instituteur pour les Élections*, par l'historien Henri Martin, était dédié à Béranger. « Le devoir de voter est sacré : »

« S'abstenir de porter son vote, ce serait quelque chose de comparable au suicide ; ce serait tuer le citoyen en soi et se faire comme étranger dans la République... Le citoyen doit se présenter aux élections dans les mêmes dispositions où il devrait être pour paraître devant Dieu avec un cœur sincère, une volonté droite, purifiée de toute haine et de tout intérêt personnel... Il faut que les citoyens sans fortune puissent être élus s'ils en sont dignes et que la Nation leur fournisse les moyens de vivre à Paris et les dédommage de la perte au moins de leur profession.

« Il y a quelque chose au-dessus de l'esprit, de la science et de la richesse, c'est le sens droit et le bon cœur. La République doit être le règne des braves gens et des hommes de bonne volonté. Il faut au représentant du peuple des mœurs simples et une probité sans tache, pour être à l'abri de toutes les séductions ; de la bonté, pour se dévouer à l'amélioration du sort de ceux qui souffrent ; du courage, pour combattre les dangers qui peuvent menacer la République ; un bon jugement pour démêler les meilleurs moyens d'écarter ces dangers et de constituer l'État. S'il a d'autres qualités encore, tant mieux. Mais c'est assez s'il a ces qualités, et qu'il ait donné ou qu'il donne, par ses actions, par ses paroles ou par ses écrits, des gages suffisants à la cause de la République, c'est-à-dire du peuple ; car désormais, sachez-le bien, si la République pouvait cesser d'être, la France mourrait avec elle. *Nous tous cesserions d'être Français et tomberions au-dessous des derniers esclaves russes. Napoléon a prophétisé, en mourant, que l'Europe, avant cinquante ans, serait républicaine ou cosaque.* »

Le plus célèbre des *Manuels civiques* fut celui de Charles Renouvier, qui, en élargissant l'œuvre de Kant, fut — plus tard —, un des plus grands philosophes de tous les temps... C'est un ouvrage de haute philosophie. Les devoirs de la Société politique républicaine dérivent des principes de morale. L'Homme se perfectionne lorsqu'il essaie d'être complet selon la nature. Les affections de son cœur doivent trouver pleine satisfaction dans la Famille, dans l'Amitié et

dans la Patrie. La règle pour juger ses actions est la Justice :

« Supposez vos semblables à votre place et mettez-vous à la leur ; jugez après. Lorsque vous vous demandez si vous devez faire ou ne pas faire quelque chose, oubliez pour un moment votre intérêt, vos passions ; demandez-vous ce que vous penseriez de cette action si un autre la faisait. Alors vous serez juste et vous aurez fait le premier pas dans le perfectionnement.

« Le devoir de justice se complète par le devoir de la fraternité, « partage des peines et des forces entre les hommes... »

« Soulager de leur fardeau les travailleurs dont la vie est la plus dure, instruire les ignorants, ramener au sentiment du bien les coupables que la misère ou l'injustice ont égarés, voilà des actes de fraternité.

« La fraternité implique le devoir de tolérance qui consiste « à n'imposer jamais ses sentiments par la force, à respecter les convictions, les cultes, enfin la conscience de tous les hommes ».

« Le citoyen doit obéissance à la loi ; son premier devoir est de s'armer pour la défense de la République et de se soumettre à la discipline sans laquelle ne peuvent triompher même les plus braves. Son second devoir est de contribuer de sa fortune aux charges publiques.

« Les libertés garanties aux citoyens sont : la liberté de conscience, la liberté de parler, la liberté d'écrire et d'imprimer. « Il a fallu beaucoup de courage et de sang versé depuis trois cents ans pour les arracher à la tyrannie. » « L'association doit être libre, sauf le cas où elle devient dangereuse pour la République ou contraire aux droits que la République reconnaît aux citoyens... »

Les passages les plus hardis avaient trait à la propriété, à la liberté de l'industrie et aux réformes sociales.

« La République ne veut pas la parfaite égalité des conditions parce qu'elle ne pourrait l'établir qu'en dépouillant les citoyens de leur liberté ; mais elle veut s'approcher de cette parfaite égalité autant qu'elle le peut sans faire du citoyen l'esclave de la communauté... Elle doit donc à tous le droit à travailler et à subsister par leur travail, le droit de recevoir l'instruction sans laquelle un travailleur n'est que la moitié d'un homme...

» — Existe-t-il, au moins, demandait l'élève, des moyens

d'empêcher les riches d'être oisifs et les pauvres d'être mangés par les riches ? — Oui, il en existe, — répondait l'instituteur, — et d'excellents. Les directeurs de la République trouveront ces moyens aussitôt qu'ils voudront sérieusement pratiquer la fraternité. Il en est de la propriété et libre usage du capital comme de toutes les autres libertés. La loi qui les reconnaît peut et doit les renfermer dans certaines bornes. Sans détruire le droit d'héritage, on peut le limiter pour l'intérêt public, et, sans supprimer l'intérêt du capital... on peut prendre beaucoup de mesures pour le rendre aussi faible qu'on voudra. Alors l'oisiveté sera difficile au riche et le pauvre trouvera facilement crédit pour s'enrichir. »

Mais, dans ces limites, la propriété, « fruit du travail de l'homme » doit être respectée : car « si la République pouvait en disposer et en faire jouir qui bon lui semble, l'homme ne serait pas loin d'être l'esclave de la République ; il lui devrait sa subsistance et n'aurait la liberté de vivre que par elle ».

C'est dans le chapitre sur les Réformes que se trouvent les passages qui inquiétèrent le plus les Conservateurs : Sans toucher à la constitution de la famille, l'Assemblée pourrait chercher, dit-il, « *si le régime républicain ne doit pas ajouter quelque chose au droit de la femme dans la famille ; si, dans l'intérêt du mariage lui-même, il n'est pas bon que le divorce soit rétabli comme au temps de l'Empereur ; enfin si l'impôt qui frappe la transmission des biens par héritage ne pourrait pas se régler plus équitablement dans l'intérêt commun de la République et des familles* ».

En matière fiscale, chaque citoyen doit à la République une partie de son revenu, quel qu'il soit ; mais la richesse lui doit plus que l'aisance, plus que la pauvreté, et « *la part de l'impôt doit s'élever plus rapidement que la fortune : c'est du moins ce que la fraternité commande.* »

En matière militaire, tous les citoyens sont assujettis au service : « *Cette dette, payée par tous, serait plus legère à chacun et la patrie devrait la même reconnaissance à tous ses enfants.* »

Par moments, le *Manuel* devenait un acte de foi enthousiaste à la Fraternité universelle :

« Un frémissement a parcouru la terre à l'annonce de la dernière Révolution de Paris ; nous touchons à la Révolution du monde... La France a passé par bien des épreuves. Que de misères autrefois ! Que de biens gagnés, perdus et reconquis ! Mais la France marchait toujours et jamais elle ne se vit si avancée qu'aujourd'hui dans sa voie. Non, jamais elle ne toucha d'aussi près à la fin de toutes les luttes, à la paix dans l'égalité et la fraternité.»

Et l'élève, soulevé au-dessus de lui-même, répondait :

« Je crois sortir des ténèbres et voir le jour pour la première fois. Je ne vivais que dans mon village, et voilà que je vis dans la France. La République me fait deux fois Français. »

Chapitre VI

LA CHUTE DU MINISTRE ET L'ÉCLIPSE DE SON ŒUVRE

En juillet 1848, H. Carnot était le seul ministre resté debout depuis les barricades de février. Le 6 mai, il avait simplement rendu compte à l'Assemblée de ce qu'il avait tenté de réaliser, à propos des budgets qu'il demandait :

« La monarchie se montrait avare pour l'Instruction publique et ne lui concédait qu'un budget réduit aux plus étroites proportions.

« Tandis qu'elle donnait à la Guerre, en temps de paix, près de 400 millions, elle accordait à peine 18 millions à l'Instruction. Il entrera dans les desseins de la République de se montrer prodigue à cet égard. Elle ne le sera jamais de trop. Car c'est par l'instruction populaire, gratuite, universelle, qu'elle fondera définitivement l'égalité politique et sociale sur les seules bases qui soient indestructibles, sur celles des talents et de la vertu. »

Les chiffres budgétaires indiqués paraissent, aujourd'hui, bien dérisoires et les demandes du Ministre de l'Instruction Publique bien modestes... Pourtant les projets, froidement accueillis, furent renvoyés, non au Comité de l'Instruction Publique, mais à une Commission spéciale.

Les temps étaient déjà bien changés :

Dès le 28 juin, le maintien d'H. Carnot dans le Ministère présidé par Cavaignac avait paru dange-

reux à de Falloux : celui-ci — un des chefs de la réaction — lui avait demandé « d'un ton mélangé de miel et de vinaigre » d'assurer au pouvoir nouveau, par sa retraite, une majorité qui consoliderait le Ministère...

Mais, devant le complot ainsi révélé, H. Carnot devint inébranlable. « Il ne s'agissait plus de moi, mais de notre œuvre. Je répondis à mes interlocuteurs que je pourrais faire bon marché de ma personne ; mais que, si je me retirais, j'emploierais mon influence pour que mon successeur ne fût point choisi dans leurs rangs. »

Cavaignac, mis au courant, demanda à H. Carnot de rester. « On veut décimer le parti républicain — lui dit-il — je ne le laisserai pas entamer dans votre personne. »

Quand il donna, le soir, à l'Assemblée, connaissance de la composition du Ministère, le nom d'H. Carnot fut accueilli par des murmures.

La bataille recommença en séance publique le 6 juillet. Il s'agissait de voter un crédit d'un million pour parfaire, pendant le second semestre de 1848, les traitements annuels des instituteurs au-dessous de 600 francs (!).

Bonjean — qui faisait partie de la réaction conservatrice de la rue de Poitiers — mena l'attaque :

Il se plaignit que le Ministre eût patronné le *Manuel civique* de Charles Renouvier : « 15.000 exemplaires, achetés par le Ministère, avaient été envoyés aux Recteurs : l'un d'eux avait donné sa démission plutôt que de répandre de pareilles doctrines... »

Il cita les passages les plus hardis, mais en dénatura le sens : il représenta Renouvier prêchant la suppression des riches, la disparition des grands propriétaires, l'intervention de l'État dans les conditions du travail et dans le règlement des prix et des salaires. « Enfin, — ajoutait-il — j'ai quelque pudeur

à le dire ; savez-vous quelles sont les autres questions sur lesquelles on disserte à l'usage des enfants des écoles primaires ? Ce sont les questions de la condition de la femme, du mariage et du divorce. »

Nous avons vu plus haut — par des extraits tirés des textes eux-mêmes, — la pensée du *Manuel* de Charles Renouvier. D'ailleurs, les *Manuels civiques* étaient destinés, non aux enfants, mais aux instituteurs, et pour l'éducation civique, par eux, des Citoyens en vue du Suffrage Universel.

H. Carnot n'était pas homme à reculer devant les responsabilités :

Il rappela son souci d'organiser l'Enseignement civique, de favoriser par la culture l'accès des hautes fonctions aux Citoyens des campagnes...

Quant au *Manuel* de Renouvier, on pourrait en contester certains principes : « mais cela est du domaine de la libre discussion ».

Le recteur, prétendu démissionnaire, — dont avait parlé Bonjean, — était un prêtre, qui avait peuplé d'ecclésiastiques les établissements de son Académie et que Carnot avait mis à la retraite.

Le frère du philosophe, Jules Renouvier, député de Montpellier, en appela vainement au livre tout entier contre les conclusions qu'on avait voulu tirer de quelques lignes perfidement choisies.

Jean Reynaud, le Sous-Secrétaire d'État, qui avait lu le *Manuel* et l'avait soumis à l'approbation du Ministre — et que les mots n'effrayaient pas — l'avait jugé irréprochable au point de vue de la morale publique et privée.

« Il vint s'asseoir auprès de moi — dit H. Carnot dans son *Mémorial* — et me dit : « Votre attitude est excellente. » « Mais, en présence de ces attaques, la place ne sera plus tenable pour vous. — Je le sais, lui répondis-je, et quel que soit le résultat de la séance, ma démission sera donnée ce soir. »

Bonjean et Baze proposèrent de réduire le crédit de 5.000 francs. La manœuvre des coalisés impliquait la défiance.

Sur 617 votants, la réduction fut adoptée par 314 voix contre 303.

Le soir, H. Carnot donna sa démission. Le lendemain, Jean Reynaud et Charles Renouvier quittaient leurs fonctions de président et de secrétaire de la Commission des Études.

« Je suis, parmi les hommes de la Révolution, — écrivait H. Carnot dans son *Mémorial* le lendemain 6 juillet, — le premier qu'on attaque sans haine pour sa personne, mais systématiquement pour son principe.

« Ma disgrâce est le premier succès expressif des ennemis de la République : aussi, je ne doute pas qu'elle ne leur inspire de nouvelles h. rdiesses... »

Après la démission du Ministre, le projet H. Carnot fut renvoyé, le 12 juillet, à une Commission spéciale, présidée par Barthélemy Saint-Hilaire et dont le secrétaire était Jules Simon.

Le rapport de Barthélemy Saint-Hilaire fut déposé le 10 avril 1849. C'est un code complet de l'instruction primaire. Mais, sous l'influence de la réaction, il marquait un recul important sur le projet Carnot. L'obligation y était maintenue, mais non la gratuité : « elle détruirait presque entièrement les écoles libres ».

Les membres des Commissions, chargées d'éclairer sur la capacité d'enseignement des candidats, devaient comprendre un curé ou chanoine délégué par l'évêque ou un ministre du culte auquel appartient le candidat, etc.

Ce projet était, d'ailleurs, purement fictif, et ne pouvait pas être voté par une Chambre rétrograde, quelques semaines avant l'élection présidentielle du 10 décembre.

Cependant Cavaignac avait refusé de retirer le

projet, malgré les sommations de la rue de Poitiers : il lui en avait coûté de sacrifier la personne d'H. Carnot aux rancunes de la droite.

Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la Présidence de la République, son Ministre M. de Falloux, le 4 janvier 1849, retira le projet Carnot...

Si la Constituante se sépara sans avoir rien voté sur l'Enseignement primaire, la Législative, sous l'influence prépondérante de Falloux, apeurée par le péril social et devenue franchement réactionnaire, voulut mettre l'École sous la dépendance de l'Église : la loi Falloux livra aux congrégations les écoles primaires en les exemptant de l'obligation du brevet, reculant non seulement sur le projet Carnot, mais même, au delà de la loi Guizot de 1833.

L'instituteur, tenu d'enseigner le catéchisme, fut placé sous la surveillance du maire et du curé, sous l'autorité du préfet et de l'évêque. L'État se désintéressa de son sort. Il redevint fonctionnaire communal.

Les idées d'H. Carnot, — emportées dans le naufrage de la IIe République — ne devaient aboutir que trente ans après..., lorsque la IIIe République put reprendre les principes de l'Enseignement démocratique de la Ire et les projets législatifs, bien mis au point, de la IIe...

ÉPILOGUE

La célébration du Centenaire de la IIe République permet d'apprécier — avec le recul d'un siècle — la genèse et les conséquences de la Révolution de 1848. Celle-ci reste, pourtant, encore difficile à interpréter et à juger avec sérénité, parce que les idées sociales qu'elle s'est — infructueusement — efforcée de réaliser font partie de nos actuelles luttes politiques...

Cette révolution, — brève et décevante quant à ses résultats immédiats, féconde cependant en conséquences tardives, — est restée très sympathique, à la fois par son caractère ardent, passionné, romantique —, voire même chimérique, — et par son effort généreux vers plus d'égalité et de fraternité humaines.

Quelques grands esprits ont tâché de déduire des événements de 48 une sorte de philosophie historique des Révolutions :

On peut, en effet, rattacher l'explosion fugace de 48 à la grande tourmente de 89 par une série de tentatives manquées, dont la mieux connue est celle de juillet 1830 (qui a échoué en aboutissant à la Royauté bourgeoise, comme celle de février 1848 devait échouer aussi en aboutissant au second Empire...)

On peut expliquer la rupture de l'équilibre social, en 1848, par l'admirable développement, à cette époque, des découvertes scientifiques (vapeur, électricité, optique, produits chimiques, etc.) et des inventions industrielles consécutives (chemins de fer ; navigation à vapeur ;

métiers mécaniques ; engrais, etc.). Mais celles-ci ont — par un choc en retour, aux environs de 1847, — provoqué une grave crise économique : l'asservissement et la réduction de la main-d'œuvre ; le chômage et le paupérisme ; la nécessité immédiate du capitalisme ; l'enchérissement de la vie ; finalement, la misère du Peuple.

Si l'influence du progrès scientifique sur le progrès social est un fait certain et facilement explicable, il a aussi une influence, rétrograde parfois, — et souvent paradoxale — sur les armements meurtriers, sur le paupérisme, sur les troubles de la vie sociale consécutifs...

En fait, ce sont les Savants qui sont les grands Révolutionnaires : car leurs découvertes transforment le Monde... Mais leur action, certaine, est aveuglément tantôt bonne ou tantôt mauvaise.

Les agitateurs professionnels, — les Marat, les Babœuf, les Proudhon, les Blanqui, les Marx, les Engels — paraissent de bien pâles révolutionnaires, en face des Lavoisier et des Watt, des Faraday et des Ampère, des Stephenson et des Jacquart — et, plus près de nous, des Pasteur et des Curie — : ceux-ci ont, brusquement, transformé toutes les conditions sociales de la vie sur notre petite planète...

A cet égard, le XIX^e Siècle — que certains ont osé appeler le « stupide XIX^e Siècle » — a été, à la fois, magnifique et stupide en effet : il ne peut guère être comparé qu'à notre XX^e siècle, — aussi magnifique, aussi stupide que lui...

Donc, la vapeur, l'électricité, le machinisme industriels sont, — pour une large part, — responsables du déséquilibre social dont sont résultés les événements de 48...

Il semble, néanmoins, que le caractère brutal, soudain, — irrésistible et irraisonné comme un instinct — des grandes perturbations sociales (des Révolutions ; des Guerres civiles, religieuses ou nationales ; des coups

d'État), éclatant brusquement au cours d'une évolution pacifique, régulière, lente et progressive, ont une signification supra-humaine (cosmique peut-être) tant elles apparaissent explosives, dépourvues de logique, aveugles et fatales, plus fortes que les volontés humaines...

Pour ceux qui, — comme moi, — ont une discipline biologique et médicale, une comparaison s'impose avec d'autres phénomènes brusques survenant dans l'évolution progressive des Espèces, des Peuples et des Individus :

Telles sont pour les Espèces, *les brusques* « Mutations », *connues depuis H. de Vries, survenant au cours d'une évolution progressive, en provoquant des changements imprévus, les uns nocifs, les autres au contraire favorables.*

Tels sont, surtout, pour les Individus, *les phénomènes de* « Choc » *qui préoccupent tant, aujourd'hui, les Médecins, à la fois par leurs conséquences graves, souvent désastreuses, mais aussi, parfois, par leurs caractères salutaires qui les font, maintenant, utiliser en Thérapeutique :*

Les chocs traumatiques *ont été un des plus graves dangers pour nos blessés, nos brûlés, nos opérés de la récente guerre;* les chocs infectieux, toxiques, anaphylactiques, *sont aussi, bien souvent dangereux et même mortels.*

Par contre, les chocs thérapeutiques *(malaria-thérapie; électro-choc; etc.), canalisés, dirigés, surveillés et dosés, sont une des plus belles méthodes curatrices, contre les psychoses individuelles notamment.*

Or n'en est-il pas de même, pour les Sociétés humaines, *des grands* « chocs sociaux », — *des Révolutions et des Guerres, qui ont parfois, sur les psychoses collectives des Peuples, une valeur curatrice et régénératrice évidente?*

Ces considérations biologiques sont, peut-être à rapprocher des pensées profondes exprimées par Georges Sorel, dans ses « Réflexions sur la Violence », *pensées méditées et appliquées par les Marx, les Engel et les Lénine ; elles tenteraient d'expliquer* l'efficacité des grands chocs révolutionnaires, en Therapeutique sociale...

La Révolution de 48 — si généreuse, si ardente, si désireuse du bonheur de tous — s'est, par contre, déroulée dans le désordre et l'anarchie de l'enthousiasme populaire...

Elle a soudainement éclaté, simultanément, dans toute l'Europe, spontanée, grandiose, mais riche en chimères irréalisables, désordonnée, sans chefs, sans méthodes directrices et pratiques...

Son échec était prévisible, certain, inévitable... Elle a mené l'Europe à des réactions brutales, et la France au 2 décembre 51 et au Second Empire...

Or, parmi ce désordre et cette anarchie, seule, une équipe cohérente, au Ministère de l'Instruction publique, fut, d'emblée, réfléchie, méthodique, s'entourant des conseils d'hommes de réalisation et de science.

Elle eut une vision si précise de l'avenir que les réformes organisées par elle, après avoir semblé échouer, furent reprises et exécutées intégralement par la IIIe et la IVe République.

Leur échec ne fut donc qu'apparent, puisqu'elles eurent, après une éclipse prolongée, une réalisation intégrale.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Prologue	5
Chapitre Premier. — **Hippolyte Carnot avant le Ministère de 1848**	15
Chapitre II. — **Constitution du Gouvernement provisoire et du Ministère de l'Instruction publique (24 février-5 juillet 1848)**	28
Chapitre III. — **Les réformes de l'Enseignement primaire**	42
Chapitre IV. — **L'Enseignement des adultes et la sélection des Élites**	52
Chapitre V. — **La dignité des Instituteurs et leur rôle civique. — La leçon des « Manuels civiques »**	65
Chapitre VI. — **La chute du Ministre et l'éclipse de son œuvre**	76
Épilogue	81

1948. — Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme (France)

ÉDIT. N° 21958 IMP. N° 11588

COLLECTION DU CENTENAIRE
DE LA RÉVOLUTION DE 1848

Les Journées de Février 1848
par Jean BRUHAT

Le Quarante-huitard
par Jean CASSOU
(60 fr.)

Lamartine
par Henri GUILLEMIN
(100 fr.)

Le gouvernement provisoire et l'Europe
par E. TERSEN

L'avènement du suffrage universel
par Paul BASTID

Blanqui
par Sylvain MOLINIER

Louis Blanc
par Jean VIDALENC

Ledru-Rollin
par Robert SCHNERB

Les femmes en 1848
par Mlle Édith THOMAS

P.-J.-B. Buchez et les origines du Socialisme chrétien
par Armand CUVILLIER

Proudhon et la Révolution de 1848
par Édouard DOLLÉANS et J.-L. PUECH

Karl Marx et la Révolution de 1848
par Auguste CORNU

Étienne Cabet et la République de 1848
par Pierre ANGRAND

Des ateliers nationaux aux barricades de juin
par Ch. SCHMIDT

Eugène Sue et la Seconde République
par Pierre CHAUNU

Les Fouriéristes en 1848
par Félix ARMAND

L'abolition de l'esclavage
par Gaston MARTIN

Raspail
par Georges DUVEAU

Les écrivains devant la Révolution de 1848
par Jean POMMIER

Lamennais et la démocratie
par René REMOND

A Lyon, en 1848 : les Voraces
par Justin GODART

Hippolyte Carnot et le Ministère de l'Instruction publique en 1848
par Paul CARNOT

Chaque volume ..... 80 fr.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE